

Séance de la soirée du 21 juillet 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
 M. SCOTT McKAY, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE LA LIGNE D'INTERCONNEXION
DES APPALACHES-MAINE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 21 juillet 2020 à 19 h
Centre des congrès de Québec
1000, boulevard René-Lévesque Est
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 21 JUILLET 2020

| | |
|-----------------------------------|----|
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
| PRÉSENTATION DU PROJET | 11 |
| PAUSE | |
| PÉRIODE DE QUESTIONS : | |
| M. DAVE PERREULT | 18 |
| M. ALEXANDRE RICHARD..... | 30 |
| M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU | 50 |
| Mme LOUISE GRATTON | 64 |
| M. LAVAL CHABOT..... | 72 |
| M. EMERY BÉLANGER..... | 80 |
| MOT DE LA FIN | 91 |

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 JUILLET 2020 À 13 h 30

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et
d'audience publique sur le Projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine par Hydro-
Québec. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux en ligne et à la télévision
communautaire NousTV de Thetford Mines. Je demande s'il vous plaît aux gens présents dans la
10 salle de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques.
Merci.

15 Compte tenu du contexte actuel entourant la COVID-19 et des mesures particulières qui
s'appliquent, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
nous a demandé d'adapter nos pratiques afin de tenir nos processus d'information et de
consultation publique en tout respect des consignes émises par la Santé publique. C'est pourquoi
nous tenons les séances sur Internet.

20 Une petite précision : je vous informe du fait qu'un décalage est possible entre ce qui se
déroule en direct ici, au Centre des congrès de Québec, et ce qui est retransmis sur Internet.
Donc, c'est normal.

25 Je me présente, Michel Germain, je suis membre du BAPE. Je préside cette commission
d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Benoit Charette. À
ce titre, j'anime les séances, je pose aussi des questions, de même que mon collègue, Scott
McKay.

30 Pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet, je vous invite à le faire dès
maintenant dans le registre disponible dans notre site Web, ou par téléphone, au 1-800-463-4732,
poste 6. Nous vous invitons à suivre les consignes transmises dans la boîte vocale. Par la suite,
un membre du personnel communiquera avec vous par téléphone pour valider certains détails et
vous transmettre des informations sur votre intervention en direct devant la commission. Par
ailleurs, il est à noter qu'une seule inscription au registre sera permise par personne. Les
personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription.

35 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre le 14 mai dernier. Cette lettre
s'adresse au président du BAPE, Monsieur Philippe Bourke. Donc :

40 « Monsieur le Président, en ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le sixième alinéa de
l'article 31.3.5 de la loi, je donne un nouveau mandat au BAPE de tenir une audience publique
concernant le projet de ligne d'interconnexion Appalaches-Maine sur le territoire des Municipalités
régionales de comté des Appalaches et du Granit, et de me faire rapport de ses constatations ainsi
que de l'analyse qu'il en aurait faite. Le mandat débutera le 20 juillet 2020.

45 Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières
applicables, j'invite le BAPE à mettre en œuvre les adaptations qu'il juge nécessaires à ses
pratiques pour cette audience publique afin de respecter ces mesures.

50 Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. »

Et c'est signé : « Benoit Charette. »

55 Je désire préciser qu'une commission d'enquête doit s'en tenir à l'objet de son mandat et
que ni elle ni le BAPE ne peuvent en élargir la portée. Ainsi, le mandat d'enquête confié au BAPE
porte sur un projet précis, soit celui de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine, et non sur
les orientations contenues par la politique énergétique du Québec, par exemple. Pour évaluer la
justification du projet, la commission pourra toutefois s'enquérir auprès des organismes
responsables de quelle manière le projet s'insère dans la politique et quel effet il pourrait avoir sur
60 la demande globale en électricité au Québec, notamment.

65 Je vous rappelle également qu'une commission n'est pas un tribunal, et que son rôle n'est
pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du
projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.
Par ailleurs, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par
le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées. De plus, elle examine dans une
perspective de développement durable le projet soumis, en appliquant la notion d'environnement
retenue par les tribunaux supérieurs, qui englobe les aspects écologique, social, et économique.

70 Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donc donné un plan
d'action permettant aux commissions de considérer l'ensemble des 16 principes de la loi, afin
d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse. Par ailleurs,
l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde au commissaire mandaté pour
mener la présente enquête les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi*
75 *sur les commissions d'enquête*.

80 En outre, mon collègue et moi-même sommes engagés à respecter le *Code de déontologie des membres du BAPE* et la *Déclaration des valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*. La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitude méprisante. Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans
85 le site Web du BAPE. Ces règles portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas celles-ci. Respecter ces règles permet aussi un dialogue serein et constructif et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

90 Parallèlement aux travaux de la commission, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À partir de ces deux analyses, soit celle du BAPE et celle du ministère, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

95 La commission effectue l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à consulter le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

100 Je rappelle, le mandat de la commission a débuté hier, le 20 juillet, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre au plus tard le 19 novembre 2020. Par la suite, le ministre dispose d'au plus 15 jours pour rendre le rapport public.

105 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée. Selon nos règles de procédure, je présenterai la commission et l'équipe qui l'assistera, l'initiateur de projet et les personnes-ressources invitées. Par la suite, j'inviterai le représentant de l'initiateur du projet à décrire les grandes lignes de son projet. Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation du projet. Au retour de la pause, les interventions du public pour poser des questions s'effectueront selon l'ordre d'inscription. Il est important de mentionner que l'audience publique est divisée en deux parties. La première partie commence ce soir. L'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux
110 personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de

115 l'initiateur du projet, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des
personnes-ressources.

120 Les personnes-ressources sont des ministères et des organisme que la commission a
identifiés comme étant susceptibles de recevoir des questions du public ou de la commission. La
première partie permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos
connaissances sur divers sujets, pour permettre aux participants de se forger une opinion éclairée
pour la deuxième partie. Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement
devront être traitées, donc, nous demandons la collaboration, tant de l'initiateur que des
125 personnes-ressources, dans un délai de 48 heures, afin que les renseignements demandés soient
rendus publics rapidement. Cela s'applique aussi aux réponses à recevoir après les séances. Ils
deviendront accessibles aussitôt dans le site Web du BAPE.

130 Il est important de mentionner que la première partie ne sert pas à recevoir les opinions ou
les commentaires des participants, ou bien leur réaction à une information donnée par l'initiateur
du projet ou une personne-ressource, mais bien les questions qu'ils désirent poser seulement.
Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais que nous voulons
l'entendre plutôt à la deuxième partie de l'audience publique, donc, opinion et réaction aux
réponses que vous allez obtenir, c'est-à-dire à compter du 18 août prochain. C'est dans cette
deuxième partie que les citoyens prendront position sur le projet.

135 Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent
préalablement transmettre le formulaire « *Avis d'intention* » disponible dans le site Web du BAPE.
Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible à la coordonnatrice du secrétariat de la
commission, Madame Monique Gélinas, votre intention de présenter un mémoire ou votre opinion
140 verbale. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique. Faites-le savoir
à notre coordonnatrice au plus tard le 6 août prochain. De plus, afin de nous permettre d'en faire
une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires au moins quatre
jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 13 août à
16 h 00. Au moment de la présentation de votre mémoire ou de votre opinion verbale, nous
145 pourrons échanger avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également
déposer votre mémoire sans le présenter, ou, je le rappelle, opter uniquement pour une
présentation verbale.

150 Je voudrais attirer votre attention sur de nouvelles dispositions découlant de modifications
apportées aux règles de procédure du BAPE au début de l'année 2018. L'une de ces
modifications permet à la commission de ne pas tenir de deuxième partie si personne ne manifeste
son intention d'être entendu par la commission. Soit dit en passant, nous avons déjà reçu
quelques intentions de mémoires, donc, on a des gens qui veulent être entendus par la

155 commission, donc, on peut confirmer qu'il y aura, à ce stade-ci, une deuxième partie. Donc, je
peux sauter ce petit bout de texte là, vu qu'on peut assumer qu'il y aura une deuxième partie.

160 Par ailleurs, après les séances de l'audience publique, la commission pourra poser des
questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de
compléter son examen du projet et son analyse. Par exemple, à la fin de la deuxième partie, des
165 mémoires ou des positions prises par les citoyens, par exemple, pourraient amener la commission
à poser des -- à envoyer des questions pour obtenir des compléments d'information. Donc, c'est
pour ça qu'on vous invite à consulter régulièrement le site Web du BAPE pour être au courant des
derniers documents déposés. Encore là, les renseignements obtenus seront aussitôt rendus
publics et deviendront accessibles dans le site Web du BAPE. De plus, l'ensemble du dossier peut
être consulté dans le site Web du BAPE et dans le Registre des évaluations environnementales du
ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

170 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront
disponibles en version électronique environ une semaine après la fin de la première partie de
l'audience publique. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sur le site Web sera
disponible en différé. Mentionnons également que le BAPE a créé une page Facebook pour mieux
175 informer le public intéressé à ses travaux. Cette page vise à informer des différentes étapes
franchies par nos commissions en cours, à partager de l'information liée au BAPE, et aussi à
recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble. Toutefois, les
commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront
toutefois pas considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions sont
importantes, et pour que la commission les considère, vous devez vous rendre sur notre site Web
et suivre les indications pour communiquer avec la commission.

180 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première
partie de l'audience publique. Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, donc,
face à vous -- surtout, bon, pour les personnes qui sont présentes dans la salle -- au centre, face à
vous, donc, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes du BAPE, et celle, un
peu plus loin, des personnes-ressources. À l'arrière, tout au fond de la salle, la table de l'équipe
185 de la commission, et normalement, l'accueil. À ma droite, la table des représentants de l'initiateur
du projet.

190 Comme mentionné plus tôt, le registre est ouvert dans notre site Web et par téléphone, au
1-800-463-4732, poste 6. Vous pouvez vous inscrire pour vous adresser à la commission. Les
gens seront appelés dans l'ordre de leur inscription. Là, j'ignore combien qu'on a d'inscriptions.
Habituellement, il est permis de poser deux questions. Par contre, on me disait qu'il y avait
énormément d'inscriptions. Surtout le premier soir, nous voulons tenter de passer le plus de gens

possible, donc, je pourrais limiter à une seule question pour faire tourner le registre, mais tantôt, là, on le saura, après la présentation, au retour de la pause, là, s'il sera permis de poser deux questions par personne. Cette règle permettrait donc au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions ce soir.

Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question, aussi, d'un citoyen, à une autre personne, en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par mon collègue commissaire, les porte-parole sont invités -- donc, des deux côtés -- à lui répondre directement. Je vous demande d'éviter les préambules. Donc, pour les gens qui vont poser des questions ce soir, donc, je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la commission. Il ne sera également pas permis de commenter la réponse obtenue. Par ailleurs, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants de l'initiateur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée d'une question d'un citoyen.

Vous êtes, bien sûr, les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions s'il n'y a pas trop d'inscriptions -- mais ça, on pourra revenir tout à l'heure, au retour de la pause. À cet égard, le registre demeure ouvert au moins pour la soirée. Il pourra être fermé pour les autres séances si le nombre de personnes inscrites ce soir est très élevé. On verra, on s'ajustera au fur et à mesure. L'idée, c'est de ne pas faire attendre les gens inscrits trop longtemps.

Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande de la commission, et non par après, là. Ça arrive à l'occasion, donc, ça coince les commissions. C'est important de le dire sur-le-champ. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise en version papier seulement, et en une seule copie, avec la mention « *confidentiel* », normalement dans une enveloppe. Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique. Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme nécessaire à ses travaux, elle en conservera la copie pendant la durée de son mandat, et à la fin du mandat, elle la retournera à son propriétaire. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai, avant la diffusion publique du document, pour réagir à la décision de la commission. Par ailleurs, un participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle ou non de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

235 Je souligne que le BAPE s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services et obtenir de l'information sur le type de participation à nos travaux, telle que votre lieu de résidence, l'âge, et moyen de transport utilisé. Vous n'y inscrivez pas votre nom, et c'est donc anonyme. Dans ce cas-ci, bien, pour l'instant, c'est une participation à distance pour l'ensemble, là, du public, donc, le moyen de transport ne se posera pas. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir, dans notre site Web, sur la page concernant notre dossier.

240 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission. À ma gauche -- donc, j'ignore si -- je ne vois pas les autres caméras, donc, j'ignore si la caméra « *focusse* » vers ma gauche, mais je vais faire les présentations quand même. À ma gauche, Karim Chami et Amélie Soucy, qui sont les analystes affectées sur la commission. À l'arrière de la salle, donc, qui est à l'accueil, Rachel Sebareme et Monique Gélinas, qui sont coordonnatrices. L'équipe est également
245 composée de Karine Lavoie, qui est conseillère en communications, et de Ariane Michaud-Gagnon, agente de secrétariat. Nous avons également, du Centre de services partagés du Québec, Michel Guimond, responsable de la logistique, et Michel Filteau, responsable du son. Louise Anne Cegelski assure le travail de sténotypie à distance, alors que Pierre Dufour et Raphaël Sioui, du BAPE, sont chargés de la webdiffusion des séances.

250 Maintenant, sans plus tarder, j'invite le porte-parole de l'initiateur du projet à nous présenter son équipe. Donc, Monsieur Nicolas Tremblay, je vous donne la parole, donc, vous pouvez présenter les personnes qui sont avec vous.

255 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Oui. Bonsoir. Donc, à ma gauche, Monsieur Vincent Fihey, qui est ingénieur à la planification du réseau de transport d'électricité. À ma droite, Benoit Des Croisselles, qui est chargé de projet en environnement, Monsieur Robert Lussier, spécialiste des milieux humains,
260 Monsieur Stéphane Lapointe, spécialiste du milieu naturel. À l'arrière, Madame Hélène Perrault, qui est coordonnatrice de l'équipe avec le BAPE, Monsieur Philippe Messier, qui est ingénieur de projet, Monsieur Carlos Valladares, qui s'occupe de tout ce qui est géomatique, et à l'arrière, pardon, il y a Louis Lesage, de Expertise immobilière, et le docteur Plante. Donc, c'est l'équipe.

265 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci. Du côté des ministères, nous avons -- je vais en profiter pour ouvrir une autre fenêtre. Donc, nous avons différents ministères qui sont sur place. Nous avons aussi des ministères avec lesquels nous avons demandé un contact par écrit si on avait des questions, donc,
270 par écrit. Du côté du premier ministère, donc, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre

les changements climatiques, j'ai Madame Cynthia Marchildon qui est porte-parole. Alors, bonsoir, Madame.

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

275

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

280

Alors, si vous voulez présenter les gens qui sont dans votre équipe?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

285

Oui. J'ai Vincent Boucher de la Direction générale d'évaluation environnementale et stratégique, accompagné de Madame Claudia Murphy et Raphaël Demers, de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Chaudière-Appalaches.

LE PRÉSIDENT :

290

Très bien. Merci. J'ai également, du côté du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, j'ai Monsieur Jean-François Guay, porte-parole. Est-ce qu'il est ici ce soir, sur place? Il n'est pas ici ce soir?

M. JEAN-FRANÇOIS GUAY :

295

Oui, il est ici.

LE PRÉSIDENT :

300

Oui? OK. Allez-y. Présentez-vous.

M. JEAN-FRANÇOIS GUAY :

305

Bonsoir. Jean-François Guay, du ministère de l'Agriculture. Je suis coordonnateur à la planification du territoire pour les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale.

LE PRÉSIDENT :

310 Très bien. Merci. Du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, j'ai Monsieur Alain Tremblay, porte-parole.

M. ALAIN TREMBLAY :

315 Oui. Bonjour. Porte-parole pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, effectivement, au secteur Énergie. Puis aussi, du territoire, il y a Monsieur Matthieu Caron qui est en webdiffusion ce soir.

LE PRÉSIDENT :

320 Très bien. Merci. Du côté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Madame Béatrice Lacasse. Non, ce n'est pas...?

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

325 Elle est à distance.

LE PRÉSIDENT :

330 Pouvez-vous vous présenter?

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

335 Alors, voici, mon nom est Jean-François Bergeron, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Je serai le représentant au cours de toute la commission, et j'aurai des collègues de différentes régions qui pourraient intervenir, au cas échéant.

LE PRÉSIDENT :

340 Sur la liste, j'avais Béatrice Lacasse, porte-parole. Donc, je vois que c'est vous, Monsieur Bergeron, qui allez être le porte-parole.

Du côté du ministère de la Santé, Monsieur René Veillette; c'est ça?

M. RENÉ VEILLETTE :

345

Oui. Bonsoir. René Veillette. Je travaille à la Direction de santé publique Chaudière-Appalaches. Je représente le ministère de la Santé, et je suis accompagné au téléphone avec ma collègue de l'Estrie, docteur Isabelle Samson.

350

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci. Du côté de la MRC du Granit, Patrice Gagné?

M. PATRICE GAGNÉ :

355

Oui, bonjour. Je suis en ligne.

LE PRÉSIDENT :

360

OK. Vous êtes en ligne. Très bien. Je n'étais pas certain. C'était écrit « sur place », mais je ne savais pas si vous étiez en ligne ou -- bon. Alors, bienvenue, Monsieur Gagné.

M. PATRICE GAGNÉ :

365

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Du côté de la MRC des Appalaches, Madame Cynthia Boucher.

370

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Oui. Bonjour. Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement et de l'environnement à la MRC des Appalaches.

375

LE PRÉSIDENT :

380

Merci, Madame. Du côté des ministères pour lesquels on peut envoyer des questions par écrit, donc, j'ai le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, nous avons le ministère de la Culture et des Communications, ainsi que -- nous avons aussi un contact avec la Sépaq dans le cadre des aspects pouvant toucher le parc national de Frontenac. Nous avons également, du côté

du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, nous avons un contact écrit avec le Bureau du -- j'essaie de le prononcer correctement -- du Ndakina. On va pouvoir poser des questions.

385 Maintenant, nous avons fait le tour, autrement dit, de l'ensemble des personnes-ressources. Alors, du côté d'Hydro-Québec, les présentations ont été faites, donc, je peux retourner à mon petit discours. Donc, ni plus ni moins, la parole est maintenant à l'initiateur du projet, Monsieur Tremblay, qui présentera le projet sur une période d'environ 25 à 30 minutes. Alors, je rappelle qu'après la présentation, nous ferons une pause de 15 minutes, et après la pause, nous arriverons
390 aux questions du public. Donc, Monsieur Tremblay, allez-y.

PRÉSENTATION DU PROJET

395

M. NICOLAS TREMBLAY :

Donc, bonsoir. Je m'appelle Nicolas Tremblay. Je suis chef de projet et porte-parole d'Hydro-Québec pour le Projet d'interconnexion des Appalaches-Maine. Je suis accompagné,
400 donc, de Monsieur Benoit Des Croisselles, chargé de projet en environnement, et de Monsieur Vincent Fihey, ingénieur à la planification du réseau de transport d'électricité. Différents spécialistes de notre équipe sont également présents en salle ou à distance. Ils pourront apporter des compléments d'information, au besoin, lors de la période de questions.

405 Au cours des 20 prochaines minutes, nous aborderons les thèmes suivants : la description du projet, la démarche environnementale, les principaux impacts des mesures d'atténuation proposées, la démarche de participation du public, le coût du projet et ses retombées économiques, et finalement, le calendrier de réalisation prévu.

410 Le projet d'interconnexion des Appalaches-Maine s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement d'Hydro-Québec. Il vise à accroître sa capacité d'exportation vers le marché de la Nouvelle-Angleterre. Il est développé dans la perspective d'accroître les revenus générés par la vente d'électricité sur des marchés externes, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Québécois. La réalisation de ce projet d'interconnexion permettra d'acheminer de l'électricité provenant de
415 sources d'énergie propres et renouvelables.

Dans son ensemble, le projet d'interconnexion consiste à relier le poste des Appalaches situé dans la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande au Québec, à un poste situé à Lewiston, dans l'État du Maine. L'énergie qui y parviendra sera ensuite acheminée vers le Massachusetts à partir
420 du réseau existant. Plus précisément, au Québec, le projet dont il sera question aujourd'hui vise la

425 construction d'une ligne à courant continu de 103 kilomètres à partir du poste des Appalaches, jusqu'au réseau électrique américain, soit jusqu'à la frontière avec le Maine. La ligne à construire, d'une tension de 320 kilovolts, soit 320 000 volts, sera raccordée à un nouveau convertisseur installé au poste des Appalaches. Ce type d'équipement transforme le courant alternatif en courant continu, ce qui permet des échanges avec les réseaux voisins, comme celui du Maine.

430 Dans un premier temps, présentons la démarche environnementale qui a conduit à la localisation du tracé de la future ligne, et qui consiste à définir une zone d'étude et décrire le milieu, analyser les contraintes techniques et environnementales, ainsi que les éléments sensibles au passage d'une ligne, élaborer un tracé et des variantes, ajuster le tracé en collaboration avec le milieu, évaluer les impacts du projet, déterminer les mesures d'atténuation appropriées, et convenir des suivis à réaliser une fois la ligne mise en service.

435 Hydro-Québec a d'abord déterminé une zone d'étude de 4 650 kilomètres carrés, couvrant une portion du territoire des MRC des Appalaches, de Beauce-Sartigan et du Granit, afin d'évaluer les possibilités d'élaborer différents tracés de ligne pour relier le poste des Appalaches au point d'interconnexion situé à la frontière. Ce point d'interconnexion est situé dans la municipalité de Frontenac, à l'est de la ZEC Louise-Gosford. La zone d'étude se répartit de part et d'autre du parc national de Frontenac, et elle se trouve majoritairement en territoire agro-forestier.

440 L'analyse du milieu a permis de conclure que la solution de moindre impact consiste à juxtaposer la future ligne à un couloir de ligne déjà existant sur 72 % du tracé. Le jumelage de lignes existantes et futures dans un seul corridor comporte des avantages importants. Il permet d'éviter la création d'un nouveau couloir de ligne sur des terres majoritairement privées, et il permet également de réduire la superficie à déboiser, et ainsi, de limiter les impacts du projet sur l'environnement. Tôt dans le développement du projet, un consensus dans le milieu d'accueil s'est d'ailleurs dégagé en faveur d'un regroupement des lignes. Étant donné l'absence d'un couloir de ligne existant dans la portion sud de la zone d'étude, Hydro-Québec a réalisé des inventaires détaillés pour y déterminer, en collaboration avec le milieu, un tracé de ligne de 24 kilomètres de longueur.

445 Avant de décrire le tracé de la ligne, il est important de mentionner qu'Hydro-Québec a développé un nouveau type de pylône spécifiquement pour ce projet, dans le but de réduire les impacts du projet dans le milieu. La conception du pylône permet de positionner les conducteurs ou les fils de la future ligne à la verticale plutôt qu'à l'horizontale, ce qui permet de réduire la largeur d'emprise à déboiser. La hauteur moyenne de ce pylône est de 43 mètres. La largeur de l'emprise est de 43 mètres quand la ligne est seule, et elle varie de 10 à 25 mètres quand la ligne est juxtaposée à un couloir de ligne existant.

460 Examinons maintenant de façon détaillée le tracé de la ligne projetée, qui traverse le
territoire de 11 municipalités, et qui est situé à 99 % sur des terres privées. Entre le poste des
Appalaches et le poste de Thetford à Thetford Mines, la ligne projetée est construite le long de
deux lignes à 230 kilovolts, la première sur pylône à treillis en acier, et la seconde sur portique de
465 bois. Aux abords de la route 112, elle s'éloigne du couloir de ligne existant sur quatre kilomètres
pour des raisons techniques. Entre le poste de Thetford et la municipalité de Stratford, la ligne
projetée est jumelée en grande partie à une ligne à 120 kilovolts sur portique de bois. Entre
Stratford et Nantes, la ligne projetée est juxtaposée à une ligne à 120 kilovolts sur pylônes en
acier. À partir de la limite sud de Nantes, un nouveau tracé de ligne a été élaboré sur le territoire
des municipalités de Sainte-Cécile-de-Whitton et de Frontenac, jusqu'à la frontière.

470 Sur toute sa longueur, le tracé a été optimisé à quelques endroits à la suite d'analyses
techniques et environnementales et de demandes du milieu. L'analyse environnementale et les
activités de participation du public nous ont permis d'identifier les impacts du projet sur le milieu
humain et naturel, et de déterminer des mesures d'atténuation adéquates. Ces impacts sont de
475 deux types. Ils sont reliés aux travaux de construction et sont alors de courte durée, ou ils sont
reliés à l'exploitation de la nouvelle ligne et seront donc de plus longue durée.

En ce qui concerne les impacts du projet sur le milieu humain, bien que le tracé évite les
secteurs les plus densément habités, l'un des principaux impacts du projet est lié à l'acquisition de
480 deux résidences et de deux chalets qui sont déjà localisés à proximité d'une ligne existante, et qui
sont directement situés dans l'emprise de la future ligne. Dès les premières étapes du projet,
chacun des propriétaires concernés par une telle acquisition a été informé de la situation. Nous
nous assurons depuis d'un suivi personnalisé, et nous nous adaptons au rythme de chacun pour
trouver la solution la plus appropriée. Tous peuvent choisir le moment de l'acquisition de la
485 propriété entre aujourd'hui et le début des travaux, et certains ont également la possibilité de faire
déplacer leur habitation sur leur propre terrain.

La future ligne s'insère dans un milieu agro-forestier. Elle est située à 62 % en territoire
agricole protégé, et les terres cultivées représentent 14 % du territoire touché par le projet. Les
490 droits de servitude devront être obtenus chez quelque 210 propriétaires qui ont été rencontrés de
façon individuelle afin que l'on puisse répondre le plus précisément possible à leurs
préoccupations et à leurs demandes. L'alignement du tracé et le positionnement des pylônes ont
été ajustés lorsque c'était possible. Dans tous les cas, les acquisitions de servitude et les
compensations associées à la présence d'une ligne se feront de manière équitable, en fonction
495 des termes de l'entente Hydro-Québec-UPA sur le passage des lignes de transport en milieu
agricole et forestier, et ce, même à l'extérieur du territoire agricole protégé.

500 Dans le cas plus précis des érablières, qui comptent pour 6 % des superficies forestières touchées par le tracé, Hydro-Québec fera le nécessaire pour éviter le déboisement dans la saison du printemps 2021, et ainsi, préserver la production.

505 Dans le secteur de Black Lake, à Thetford Mines, la ligne est juxtaposée à une ligne existante dans le périmètre d'urbanisation. Afin de limiter l'impact visuel de la ligne sur les résidents actuels et futurs, Hydro-Québec propose d'installer des pylônes tubulaires sur trois kilomètres de longueur. Cette mesure d'atténuation particulière est utilisée pour favoriser l'intégration des lignes en milieu urbanisé. Nous proposons également de créer un écran visuel permanent entre le quartier résidentiel et l'emprise des lignes, et d'aménager l'emprise à des fins d'utilisation récréative pour les résidents du quartier.

510 Par ailleurs, soucieuse de l'impact de la présence de la ligne projetée sur le secteur résidentiel de Black Lake, Hydro-Québec a analysé, à la demande de la ville de Thetford Mines, une variante de tracé qui contournerait ce secteur par le sud-est. Cette variante de tracé, d'une longueur totale de 11,7 kilomètres, traverse le territoire de Thetford Mines et de Saint-Joseph-de-Coleraine. Afin de compléter l'analyse de cette variante, Hydro-Québec a mené une consultation
515 publique entre le 25 mai et le 30 juin dernier. Près de 650 citoyens ont participé à cette consultation, et une soixantaine de suivis personnalisés ont été réalisés par notre équipe. Les constats suivants se dégagent de la consultation. Les répondants se sont massivement prononcés en faveur de la variante de tracé. Plusieurs répondants ont demandé que celle-ci soit améliorée et éloignée du secteur du Vieux Black Lake. Des préoccupations en lien avec des
520 projets de développement dans le secteur minier désaffecté de l'ancienne mine British-Canadian ont été exprimées, et la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine a signifié sa préférence pour le tracé retenu par Hydro-Québec dans son étude d'impact pour l'environnement.

525 Hydro-Québec a déposé, le 17 juillet dernier, les résultats de cette consultation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Dans la portion sud du tracé, entre Nantes et Frontenac, la présence de la ligne dans un nouveau couloir se fera sentir de façon plus particulière à la croisée des routes. Les pylônes ont donc été positionnés afin qu'ils soient le plus possible éloignés des résidences situées en bordure des axes routiers. Dans ce secteur, pour limiter l'impact visuel de la ligne, Hydro-Québec propose de réaliser des plantations à
530 proximité de certaines résidences particulièrement touchées par le déboisement de l'emprise. Nous avons aussi positionné les pylônes le plus loin possible des berges des rivières Saint-François et Chaudière, qui sont valorisées pour leur potentiel récréatif.

535 Le déboisement de l'emprise et la construction auront des impacts de courte durée sur des activités récréatives pratiquées sur le territoire, notamment sur la chasse sportive. Un plan de communication visant les propriétaires et les municipalités touchés permettra aux utilisateurs du

milieu de planifier leurs loisirs en fonction de l'échéancier des travaux et de l'avancement progressif du chantier.

540 À souligner, une partie du territoire de la zone d'étude fait l'objet d'une entente conclue il y a
une quinzaine d'années entre le gouvernement du Québec et la Nation Waban-Aki relativement à
la pratique des activités de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.
Aussi, des membres de la Nation Waban-Aki pourraient voir leurs activités perturbées pendant les
travaux. Un lien de communication continu avec le Bureau du Ndakina de la Nation Waban-Aki
545 permettra aux utilisateurs d'ajuster la pratique de leurs activités en fonction du calendrier des
travaux.

550 Au poste des Appalaches et dans la partie nord du tracé de la nouvelle ligne, les sols en
place sont susceptibles de contenir des matériaux contaminés par de l'amiante. Une firme
spécialisée a été mandatée par Hydro-Québec pour procéder à des caractérisations
environnementales sur le site du poste et à l'emplacement de pylônes dans les secteurs de
Thetford Mines et de Saint-Joseph-de-Coleraine. Ces caractérisations visent à quantifier toute
forme de contamination des sols et à déceler la teneur en amiante des déblais générés par les
travaux.

555 Hydro-Québec se soucie de la santé et de la sécurité du public et des travailleurs. C'est
pourquoi des mesures d'atténuation seront mises en place pour limiter à la source l'émission de
fibres d'amiante dans l'air ambiant, comme, par exemple, l'humidification constante des sols avant
leur excavation, le respect d'un plan de circulation des véhicules, et le port des équipements de
560 protection adéquats. De plus, la gestion des déblais excavés lors des travaux s'appuiera sur les
meilleures pratiques en vigueur. Finalement, Hydro-Québec prévoit l'élimination des sols
contaminés par des résidus d'amiante dans des sites autorisés par le ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques.

565 En ce qui concerne le milieu naturel, le déboisement prévu de 237 hectares sur l'ensemble
du tracé aura un impact sur l'habitat de certaines espèces fauniques. Pour limiter ces impacts,
Hydro-Québec veillera à choisir un mode de déboisement adapté à chacun des milieux traversés,
et à conserver la végétation arbustive dans les milieux sensibles, comme les bordures des cours
d'eau et les milieux humides, ce qui bénéficiera à plusieurs espèces fauniques. Le déboisement
570 sera réalisé en dehors de la période de nidification des oiseaux et d'élevage des petits de chauve-
souris, afin d'éviter les impacts sur les espèces qui fréquentent le milieu, en l'occurrence, certaines
espèces à statut particulier. Le reboisement des rives de six cours d'eau est également prévu si la
végétation arbustive en place n'est pas suffisamment dense pour protéger l'habitat de deux
espèces de salamandres des ruisseaux à statut particulier.

575

580 Des efforts importants ont été faits pour éviter les milieux humides et hydriques lors de l'élaboration du tracé et de la répartition des pylônes. Seulement 29 pylônes sur les 322 à construire, soit environ 9 %, seront implantés dans un milieu humide, ou dans la bande riveraine d'un cours d'eau. Des mesures d'atténuation spécifiques seront mises en place, pendant la construction, pour limiter les impacts sur ces milieux, qui seront remis en état après les travaux. Enfin, Hydro-Québec compensera financièrement la perte permanente de superficie de ce type de milieu dans le cadre du projet.

585 Notons que le tracé proposé par Hydro-Québec traverse le territoire du parc national de Frontenac sur 590 mètres à la hauteur de Stornoway, le long d'une ligne existante. Hydro-Québec est consciente de la valeur collective que représente le parc national de Frontenac et de la protection dont le parc bénéficie sur le plan légal. Un tracé alternatif contournant le parc a d'ailleurs été analysé et présenté au gestionnaire du parc et aux propriétaires riverains. Nous avons toutefois conclu ensemble qu'il générerait des impacts environnementaux et sociaux supérieurs à ceux du tracé proposé. Le tracé proposé étant jugé de moindre impact par l'ensemble des parties prenantes, nous avons adressé une demande de modification des limites du parc au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, dans le but d'exclure la superficie requise, soit 1,45 hectare, pour le passage de la ligne projetée.

595 Finalement, la présence de la nouvelle ligne modifiera le paysage, mais les impacts seront limités à certains secteurs, notamment parce que la ligne sera juxtaposée en grande partie à un couloir de ligne existante et qu'elle s'insère dans un couvert forestier qui crée un écran visuel efficace pour différents types d'observateurs.

600 Au poste des Appalaches, des travaux localisés sont aussi prévus. Ils consisteront à installer le convertisseur à courant continu et l'appareillage connexe, et à raccorder le convertisseur au réseau à 735 kV qui alimente déjà ce poste. Ce raccordement implique d'ajouter de nouveaux équipements qui nécessiteront d'agrandir la superficie du poste du côté est. Tous les travaux seront entièrement réalisés sur la propriété d'Hydro-Québec. Les principaux impacts des travaux sont liés au déboisement de la superficie de l'agrandissement du poste, et à la gestion des déblais générés par les travaux.

610 Toute la démarche de développement de ce projet a été réalisée en collaboration avec les communautés touchées. Au printemps 2018, dès le démarrage du projet, Hydro-Québec a entrepris une vaste consultation des organismes du milieu et des citoyens dans les régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie. Tout au long du processus, l'équipe de projet a consulté les gestionnaires des MRC et des municipalités, les organismes régionaux, les propriétaires touchés et les riverains de la future ligne, ainsi que les communautés autochtones concernées, afin de bien comprendre le territoire et les préoccupations du milieu. Plus d'une cinquantaine d'occasions

615 d'échanges, sous forme de présentations, de rencontres et d'activités portes ouvertes, ont permis
d'améliorer le projet tout au long de son développement. De plus, quatre bulletins d'information et
trois publiereportages ont été diffusés, une page Web a été mise en ligne, une ligne info-projet était
et est toujours disponible. Des suivis personnalisés ont été réalisés avec tous les citoyens
propriétaires ou utilisateurs du territoire préoccupés par des aspects spécifiques du projet. Les
620 propriétaires touchés par le projet ont été rencontrés individuellement, souvent à plus d'une
reprise, et les échanges se poursuivent toujours.

Le coût global de réalisation du projet est estimé à 603 millions de dollars, soit 250 millions
pour la construction de la ligne, et 353 millions pour l'ajout du convertisseur au poste des
625 Appalaches. Les retombées économiques régionales du projet sont, quant à elles, évaluées à
entre 51 et 81 millions de dollars.

Dans le cadre de son programme de mise en valeur intégrée, Hydro-Québec remettra aux
collectivités touchées par le projet une somme d'un peu plus de 4,7 millions de dollars pour la
630 réalisation d'initiatives permettant d'améliorer leur cadre de vie. Ce programme sera déployé au
début des travaux de construction.

Pendant la construction de la ligne, Hydro-Québec assurera la surveillance des travaux afin
que les lois et règlements soient respectés, et que tous les engagements et les mesures
635 d'atténuation soient mis en œuvre sur le terrain. Dans les années qui suivront la construction de la
ligne, un suivi sera réalisé pour évaluer l'impact réel du projet sur certains éléments sensibles du
milieu, et vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation. Celles-ci pourront être ajustées, au besoin.

Hydro-Québec prévoit recevoir les autorisations gouvernementales requises à l'automne
640 2020. Les travaux de déboisement et de construction pourraient alors débiter à l'hiver 2021. Les
travaux se poursuivraient jusqu'à l'automne 2022, période prévue pour la mise en service des
nouveaux équipements.

Donc, en résumé, le Projet d'interconnexion des Appalaches-Maine est un projet qui
645 permettra d'acheminer de l'énergie propre et renouvelable en Nouvelle-Angleterre, qui contribuera
à réduire les émissions de gaz à effet de serre du Nord-Est de l'Amérique du Nord, qui générera
des revenus additionnels pour Hydro-Québec, revenus qui bénéficieront à l'ensemble de la société
québécoise, qui a été développé dans le cadre d'une démarche environnementale et de
participation du public continue, impliquant tous les publics concernés, qui a été adapté pour
650 intégrer du mieux possible les besoins et les préoccupations du milieu, et qui met de l'avant de
nombreuses mesures d'atténuation pour réduire les impacts.

Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

655

Alors, merci, Monsieur Tremblay, pour la présentation. Il est présentement, donc, 19 h 45. Tel qu'indiqué tout à l'heure, nous allons faire une pause de 15 minutes. Je rappelle que les gens qui désirent poser des questions à la commission peuvent s'inscrire sur le site Internet du BAPE, ou par téléphone, au 1-800-463-4732, poste 6. Alors, on m'informe que nous avons, pour l'instant, cinq inscriptions. Donc, nous allons revenir, plus exactement à 20 h 01.

660

**SUSPENSION DE LA SÉANCE À 19 h 46
REPRISE DE LA SÉANCE À 20 h 01**

665

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonsoir. Nous allons reprendre les travaux. Tel qu'indiqué, il est 20 h 01. Donc, il y a encore des personnes-ressources qui sont en train de s'asseoir. On va attendre quelques instants. On m'indique que nous avons une première personne qui est en ligne au téléphone pour poser deux questions à la commission. Donc, nous avons en ligne Monsieur Dave Perreault. Bonsoir, Monsieur Perreault.

670

675

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. DAVE PERREAULT :

680

Oui. Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

685

Bonsoir. À vous...

M. DAVE PERREAULT :

690

Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

À vous la parole pour une première question.

695 **M. DAVE PERREAULT :**

Oui. Juste un instant. Moi, j'aimerais ça savoir, dans le fond, pourquoi que quand ils ont fait leur développement pour leur tracé pour la ligne, pourquoi qu'il n'ont pas suivi la ligne, dans le fond, qui est déjà -- bien, suivre la ligne qui est déjà existante, jusque, dans le fond, près de Lac-Mégantic, qui arrête dans la région de Nantes et Sainte-Cécile. Bien, s'ils avaient continué à suivre la ligne, là, puis après ça, ils auraient pu suivre la voie de contournement qui a été faite alentour de la ville, la route 161, qui va avoir la voie de contournement ferroviaire, prochainement, qui va être construite là, ça va être déjà une place qui va être, dans le fond, dézonée, qui va être -- bien, pas « dézonée », mais, je veux dire, qui va être déjà -- qui va avoir été bûchée, qui va avoir déjà des infrastructures de faites, puis ils seraient sur le bord de la route, puis il me semble que ce serait -- ça aurait vraiment un impact environnemental pas mal moindre s'ils suivaient cette route déjà existante là, puis qui va avoir une voie ferrée, là, à cette place-là. J'aimerais ça savoir pourquoi qu'ils n'ont pas suivi ce chemin-là.

710 **LE PRÉSIDENT :**

OK. Donc, vous parlez donc de faire longer la ligne à proximité de la route 161 et d'une voie de contournement ferroviaire, là, si j'ai bien compris votre question? Ça, c'est en lien avec le tracé de rechange qu'Hydro-Québec a étudié, j'imagine?

715 **M. DAVE PERREAULT :**

Ça, s'il y a un tracé de rechange, moi, je ne suis pas au courant.

720 **LE PRÉSIDENT :**

Ou ça, c'est dans le secteur de Lac-Mégantic? Parce que j'ai mal compris, là, la sonorisation n'est pas très bonne.

725 **M. DAVE PERREAULT :**

Euh... oui, moi, dans le fond...

LE PRÉSIDENT :

730

Dans quel secteur, ça?

M. DAVE PERREAULT :

735

... je suis à Frontenac. Dans le secteur de Lac-Mégantic. Moi, je suis à Frontenac...

LE PRÉSIDENT :

740

OK.

M. DAVE PERREAULT :

... puis...

745

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes dans le secteur...

M. DAVE PERREAULT :

750

... j'essaie de savoir pourquoi que...

LE PRÉSIDENT :

755

... de Lac-Mégantic?

M. DAVE PERREAULT :

760

Oui. La ligne -- il y a déjà une ligne électrique existante qu'ils vont suivre jusqu'à la route -- qui croise la route 161...

LE PRÉSIDENT :

765

OK.

M. DAVE PERREAULT :

770 ... mais que, eux autres, ils bifurquaient avant la route 161. Ils auraient pu continuer et suivre -- dans le fond, se rendre jusqu'à la route 161, qui est la voie de contournement, dans le fond, qu'ils ont fait alentour de Lac-Mégantic, là, c'est une route asphaltée. Puis, en plus, ils vont faire la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic...

LE PRÉSIDENT :

775 OK. À Lac-Mégantic?

M. DAVE PERREAULT :

780 ... en suivant cette route-là...

LE PRÉSIDENT :

OK.

785 **M. DAVE PERREAULT :**

790 ... il y aurait déjà -- oui, il y aurait déjà -- ça, c'est à Lac-Mégantic, dans le fond, il y aurait déjà une place -- je veux dire, tu rajoutes des pylônes là ou qu'il n'y en ait pas, je veux dire, l'impact environnemental serait quasiment nul, là. Je voudrais savoir pourquoi qu'ils ne font pas ça.

LE PRÉSIDENT :

OK. Nous allons poser la question Hydro-Québec. Monsieur Tremblay?

795 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

800 Oui. Donc, pour répondre à la question, je crois bien situer le secteur auquel Monsieur Perreault fait allusion. Il y a deux éléments de réponse. Le premier, c'est que pour déterminer le meilleur tracé, évidemment, on longeait les emprises existantes vers le sud. Maintenant, il n'y avait pas d'avantage à se rendre jusqu'au poste de Lac-Mégantic, où jusque dans le milieu habité de Lac-Mégantic, donc, dans tous les cas, on allait devoir éventuellement cesser de longer les emprises existantes. Donc, ça, c'est une partie de la réponse.

805 Concernant de suivre les routes ou la voie de contournement ferroviaire, c'est une hypothèse
qu'on a regardée au début du projet et qu'on a rapidement mise de côté, notamment parce que la
forme même d'une voie de contournement ferroviaire, qui est en forme arrondie, de longer ça avec
une ligne électrique, ce n'est pas vraiment optimal d'un point de vue ni technique, ni
environnemental. Ça nécessite notamment de mettre beaucoup de pylônes d'angle pour suivre la
810 courbe. Ce n'est pas nécessairement non plus le tracé le plus court. Donc, on a analysé cette
possibilité-là, parce qu'au moment où on a débuté le projet, le projet de voie ferrée était aussi en
démarrage. Donc, on s'est posé la question, mais rapidement, on a convenu que ce n'était pas
une solution intéressante. Donc, c'est ce qui explique qu'on longe les emprises existantes, mais
pas jusqu'à Lac-Mégantic, et qu'on n'a pas poursuivi non plus pour longer la voie ferrée.

815 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, Monsieur Perreault? Votre deuxième question?

820 **M. DAVE PERREAULT :**

Oui. Bien, moi, dans le fond, je suis propriétaire de la -- en tout cas, sur mon terrain, là, je
suis à Frontenac, où est-ce qu'ils vont passer, puis moi, j'ai la rivière Chaudière au bout de mon
terrain, puis je voudrais savoir qu'est-ce qu'il en est pour le déboisement au point de vue de la
rivière Chaudière; allez-vous couper ça à blanc comme toutes les autres lignes électriques?

825 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, une question de déboisement le long de la rivière Chaudière, si j'ai bien compris, dans
le secteur de Frontenac?

830 **M. DAVE PERREAULT :**

Puis -- bien, c'est ça. Oui. J'aimerais -- j'aimerais peut-être revenir sur le premier point; je ne
sais pas si c'est possible?

835 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

840 **LE COMMISSAIRE :**

En complément.

LE PRÉSIDENT :

845 Oui. Mais ce n'est pas pour commenter la réponse, par exemple.

M. DAVE PERREAULT :

850 Non, mais moi, j'aimerais avoir de l'information s'ils ont fait vraiment -- si Hydro, ils ont réellement fait une étude qui dit que ce n'est pas viable, environnemental, puis ce n'est pas viable -
- moi, je crois que c'est plus non viable monétairement que environnemental, mais j'aimerais bien avoir des détails au sujet de cette étude-là qu'ils ont faite, et de prendre la décision de ne pas suivre la voie de contournement déjà existante...

855 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Tremblay?

M. DAVE PERREAULT :

860 ... si ce serait possible de...

LE PRÉSIDENT :

865 Monsieur Tremblay.

M. NICOLAS TREMBLAY :

870 Oui. Donc -- bien, écoutez, en fait, comme je le disais un peu plus tôt, on a regardé cette hypothèse-là dès le début du projet, mais clairement, à sa face même, ce n'était pas une option qui était profitable, pour les raisons que j'ai expliquées tantôt, c'est-à-dire de nombreux pylônes d'angle pour suivre la forme courbe, si on veut, de la voie ferrée. Également, on venait aussi -- il faut comprendre que la voie ferrée elle-même utilise une servitude qui est quand même assez importante. Il aurait fallu ajouter, donc, la servitude de la ligne à côté de la voie ferroviaire, et donc
875 -- tout ça fait en sorte, aussi, qu'on ouvre quand même un corridor qui devient très large. Et il faut se remettre aussi dans le contexte où le projet de voie ferrée amenait aussi certains enjeux -- en tout cas, rencontrait certains enjeux d'acceptabilité sociale et de discussion dans le milieu qui n'étaient pas simples, et donc, de venir ajouter une ligne le long de ce projet-là, pour nous, ce n'était pas une option qui était intéressante.

880

LE PRÉSIDENT :

885 Donc, Monsieur Perreault, ce qu'Hydro-Québec nous explique, c'est qu'il l'ont examinée, donc, ils n'ont pas produit d'étude détaillée, étant donné qu'ils ont laissé tomber cette possibilité-là en début de projet. C'est ce qu'ils nous expliquent.

Alors, votre deuxième question, s'il vous plaît?

M. DAVE PERREAULT :

890 OK. Je veux juste conclure, là, juste pour -- ça fait que, comme je peux comprendre, il n'y a aucun moyen d'avoir aucun document sur cette étude-là?

LE PRÉSIDENT :

895 C'est ce que l'on comprend de l'explication. C'était aux études préliminaires, donc, ils n'ont pas produit d'étude en propre. C'est ce que je comprends. Monsieur Tremblay?

M. NICOLAS TREMBLAY :

900 Je confirme, effectivement, qu'il n'y a pas d'étude.

M. DAVE PERREAULT :

905 Donc il n'y en a pas là-dessus. OK. Ça fait que, c'est bon. Ça confirme ce que je pensais.

910 Mon deuxième point, là -- oui. C'est ça. Pour le déboisement, dans le fond, de la partie qui va être sur le bord de la rivière Chaudière, c'est quoi -- comment que ça va être fait? Ça va-tu être coupé à blanc? Allez-vous conserver des arbres? Allez-vous -- comment que ça va être fait?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Perreault?

915 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Monsieur Tremblay, j'imagine?

920 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Monsieur Tremblay.

M. NICOLAS TREMBLAY :

925 Oui. Donc, j'inviterais mon collègue Benoit Des Croisselles à répondre à la question, s'il vous plaît.

M. BENOIT DES CROISSELLES :

930 Oui. Donc, non, le déboisement, là, ce n'est pas une coupe à blanc, comme Monsieur Perreault l'a dit, là. En bordure de cours d'eau, Hydro-Québec applique des modes de déboisement particuliers, pour s'assurer, là, de limiter la circulation de la machinerie. Donc, dans le cadre du projet, pour la rivière Chaudière, on va appliquer un mode de déboisement de 15 mètres, manuel, en bordure du cours d'eau, et -- on a aussi une mesure particulière pour cette
935 rivière-là, là, de s'assurer qu'on a vraiment une végétation arbustive, là, dans le fond, c'est ça qu'on tolère, là, dans l'emprise, pour s'assurer de la compatibilité avec la ligne électrique. Donc, le mode B vise à laisser une strate arbustive, et pour la rivière Chaudière, on va s'assurer que cette végétation-là est vraiment présente, et si elle n'est pas suffisante, procéder à un reboisement dans la bande de 15 mètres, pour s'assurer qu'on a une végétation arbustive.

940

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, Monsieur Perreault, j'ai juste une précision, en complémentaire. Donc, les rives de la rivière Chaudière, c'est considéré comme un milieu sensible par Hydro-Québec? Ça s'apparenterait à quel mode de déboisement? Là, on parle ici, bon, « *mode de déboisement C* ».
945 Est-ce que ce serait celui-là, ou le mode de déboisement B? C'est quoi les différences, là, en passant, entre les -- fondamentalement, entre le mode B et le mode C de déboisement pour les milieux sensibles, s'il vous plaît?

950 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Pardon. Je vais inviter mon collègue Benoit Des Croisselles à y répondre.

M. BENOIT DES CROISSELLES :

955

Donc, oui, merci, Monsieur le Président. Donc, dans le fond, le mode B, c'est un mode -- le mode B et le mode C, c'est deux modes qui sont manuels. Donc, le mode B, on va venir couper

960 toute la végétation qui est arborescente, et laisser la végétation arbustive de 2,5 mètres de hauteur à maturité. Donc, ça, c'est le mode B de déboisement. Un mode C de déboisement, c'est un mode C où est-ce qu'on va regarder quelle végétation est compatible avec le dégagement des conducteurs. Donc, il va vraiment y avoir une analyse plus fine qui va être faite pour voir si on est capable de laisser des arbres de plus grande hauteur, en fonction du dégagement des conducteurs. Donc, on pourrait laisser des arbres d'une certaine hauteur.

965 Là, cette analyse-là est en cours de réalisation, parce que les études de déboisement sont en cours de réalisation, puis en fonction des résultats, on va pouvoir voir si, oui ou non, c'est possible de faire un mode C. Actuellement, je vous dirais que, en fonction de la hauteur des conducteurs, qui est quand même assez basse, là, mais qui respecte des critères techniques, là, c'est difficile de s'avancer sur le fait qu'on pourrait avoir un mode C. Ça dépend vraiment de la topographie, donc,
970 il y a vraiment une analyse qui doit être faite par les ingénieurs forestiers pour arriver à un résultat.

Donc, si je récapitule, les deux modes, c'est des modes manuels. Le mode B, c'est un mode manuel dans lequel on conserve de la végétation arbustive de 2,5 mètres de hauteur à maturité, et le mode C, c'est un mode aussi manuel, dans lequel on pourrait laisser de la végétation plus haute, en fonction du dégagement des conducteurs et de la topographie.
975

LE PRÉSIDENT :

980 Le dégagement minimum à conserver, c'est combien, déjà?

M. BENOIT DES CROISELLES :

985 Bon, le dégagement -- sous les conducteurs, le dégagement électrique est de 11 mètres. On ajoute à ça un 5 mètres pour la croissance de la végétation. Donc, on considère deux cycles de cinq ans à 0,5 mètres de hauteur par année, donc, c'est pour ça qu'on ajoute un 5 mètres au 11 mètres. On arrive avec 16 mètres. Donc, ça veut dire que lorsqu'on va faire le déboisement initial, on ne veut pas que les arbres puissent être dans la zone de 16 mètres, le dégagement de 16 mètres sous les conducteurs.

990 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

995 Donc, Monsieur Perreault, pour la rivière Chaudière, donc, Hydro-Québec nous confirme, c'est une zone sensible, donc, ils ont des modes de déboisement pour conserver la végétation, donc --

on ne sait pas encore quel mode exactement sera utilisé pour les rives de la rivière Chaudière. Ça vous va?

M. DAVE PERREAULT :

1000

Oui. Bien, juste pour ajouter à leur information, j'ai vraiment hâte de voir comment, parce que, moi, près de la rive, dans le fond, j'ai quand même une bonne pente de terrain et une forêt mature, de conifères matures d'une hauteur d'environ 75 à 100 pieds, avec aucun arbuste, puis avec une bonne pente. Ça fait que...

1005

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça, ce serait sur vos terrains, ça?

1010

M. DAVE PERREAULT :

... (*difficultés techniques*)...

LE PRÉSIDENT :

1015

Ce serait sur vos terrains? Monsieur Perreault...

M. DAVE PERREAULT :

1020

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... ce serait sur vos terrains?

1025

M. DAVE PERREAULT :

Oui, oui, c'est sur ma terre, oui.

1030

LE PRÉSIDENT :

C'est sur votre terre?

M. DAVE PERREAULT :

1035

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1040

Je vais poser une question en lien avec votre préoccupation. Étant donné qu'on a affaire à des terres privées sur lesquelles vous prévoyez prendre une servitude, pour les méthodes de déboisement, est-ce que vous prévoyez contacter -- rencontrer les propriétaires pour confirmer et discuter avec eux sur quels modes de déboisement vont être utilisés sur leurs terres? Monsieur Tremblay?

1045

M. NICOLAS TREMBLAY :

1050

Oui. En fait, effectivement, on est sur terre privée, donc, chacun des propriétaires va être rencontré dans le cadre de négociations pour acquérir les droits de servitude, notamment, et lorsqu'il y a du déboisement à faire, il y a des discussions aussi, spécifiques au déboisement, qui vont avoir lieu avec chacun des propriétaires, notamment parce que, dans nos façons de faire, Hydro-Québec offre la possibilité aux propriétaires intéressés de faire son déboisement -- de l'effectuer lui-même. Donc, dans certains cas, les propriétaires qui ont la -- je dirais l'expertise, l'équipement, et le temps pour le faire, peuvent prendre le contrat de déboisement du terrain -- de leur terrain, si on veut. Donc, à ce moment-là, les plans de déboisement sont présentés au propriétaire, donc, il est en mesure de voir les limites des différents modes de déboisement qui vont être appliqués, que ce soit lui qui fasse les travaux ou que ce soit un entrepreneur mandaté par Hydro, à la fin, c'est le même plan de déboisement, donc, c'est le même résultat au terrain.

1055

1060

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie. Alors, ça vous va, Monsieur Perreault? Éventuellement, vous pouvez...

1065

M. DAVE PERREAULT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1070

... vous réinscrire pour poser d'autres questions.

M. DAVE PERREAULT :

1075 OK. Est-ce que je pourrais avoir une dernière information complémentaire à ma question
reliée -- bien, dans le fond, à votre dernière question? C'est juste pour avoir une date de rencontre
et d'entente et de planification, justement, du déboisement, et compagnie, si Monsieur Tremblay
pourrait nous dire à quelle date et en quel lieu il pense faire ça?

1080 **LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous quelque chose à rajouter, Monsieur Tremblay?

M. NICOLAS TREMBLAY :

1085 Bien, en fait, ce que je propose, c'est de demander à mon collègue Louis Lesage, qui est la
personne-contact avec tous les propriétaires privés, de bonifier la réponse par rapport au dossier
de Monsieur Perreault. Là, je comprends que la question est surtout par rapport à une date de
rencontre, là, si j'ai bien compris la question? Donc...

1090

M. DAVE PERREAULT :

Oui.

1095 **LE PRÉSIDENT :**

Au moins donner -- peut-être pas une date précise, mais donner une plage de dates?

M. NICOLAS TREMBLAY :

1100

OK. J'inviterais mon collègue Louis Lesage à répondre à la question, s'il vous plaît.

M. LOUIS LESAGE :

1105 Oui, effectivement, une date précise -- ah! Excusez-moi, Monsieur le Président. Louis
Lesage, agronome, et responsable pour les droits immobiliers chez Hydro-Québec. Pour une date
précise, c'est un peu difficile. La période qui est visée actuellement, c'est août, septembre et
octobre, pour rencontrer les 210 propriétaires qui sont visés -- qui sont affectés par le projet. Ça,
c'est pour les droits de servitude. Il y avait comme un petit complément dans la question, si j'ai
1110 bien compris, aussi pour le déboisement. Au fur et à mesure qu'on va avancer avec les
servitudes, les gens qui s'occupent des contrats de déboisement, qui vont offrir ça à chacun des

propriétaires -- ils ne sont pas obligés de l'accepter, mais ça va être offert -- ça, ça va suivre toutes les rencontres de servitude qu'on va faire, donc, à partir du début de l'automne, puis ça va se prolonger pendant l'automne, pour faire tous les propriétaires.

1115

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci. Ça vous va, Monsieur Perreault? Alors, si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous inscrire. Alors, je vous remercie pour votre participation.

1120

M. DAVE PERREAULT :

Pour me réinscrire, je n'ai qu'à rappeler au numéro?

1125

LE PRÉSIDENT :

Oui. C'est le même numéro.

M. DAVE PERREAULT :

1130

OK. Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1135

Bonne soirée.

Alors, nous allons maintenant inviter Alexandre Richard, donc, qui est également par téléphone. Donc, bonsoir, Monsieur Richard.

1140

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui. Bonjour. Alexandre Richard. J'ai une question par rapport...

LE PRÉSIDENT :

1145

Oui. Alors, allez-y pour votre première question.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1150 Oui. En fait -- bien, je ne sais pas si je peux me permettre une petite explication avant de
poser ma question, pour juste un peu mettre en contexte? Peut-être une dizaine -- une vingtaine
de secondes, là. C'est correct?

LE PRÉSIDENT :

1155 Un préambule pour nous permettre de comprendre, c'est -- vous pouvez y aller.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1160 Parfait. En fait, juste pour mettre en contexte, là, il y a une partie du réseau de distribution, en
fait, qui vient tout juste d'être renforcé, OK, via, entre autres, le parachèvement de la ligne
Chamouchouane-Bout-de-l'Île. Le gouvernement vient de déclarer, en fait, l'intention d'accentuer
l'indépendance alimentaire, en abaissant les coûts d'énergie facturés aux agriculteurs. Il y a aussi
1165 une accentuation, là, de l'utilisation des véhicules électriques, là, qui va être projetée, puis, en fait,
sur ce point, il y a 97 % de l'énergie utilisée dans le secteur des transports qui est actuellement
issue des produits pétroliers raffinés, qui sont importés, qu'on aimerait bien substituer par rapport
-- avec notre énergie propre.

1170 Donc, en gros, ma question, c'est : quels sont les impacts et effets cumulatifs à court, moyen,
et long terme attribuables à l'addition de cette ligne d'interconnexion par rapport au parc de
production? En gros, c'est quoi les impacts cumulatifs, là, si on tient compte de toutes les
politiques en place, puis qu'est-ce qu'il y a qui va être projeté dans l'avenir, là, on ajoute un autre
point d'interconnexion? Je pense qu'il y a de la -- aussi des réservations d'énergie, là, de nos
voisins, qui a été réservée, en fait, pour certains points, pour qu'on puisse vendre nos surplus.
1175 J'aimerais savoir, en gros, là, s'il y a une vérification qui a été faite par rapport à tout ce cumulatif-
là, pour voir c'est quoi les impacts de l'ajout de cette ligne-là sur le parc de Production, qui se
trouve être le client.

LE PRÉSIDENT :

1180 Donc, sur la disponibilité de l'électricité, c'est quel est l'effet...

M. ALEXANDRE RICHARD :

1185 C'est quoi les impacts sur Hydro-Québec Production à court, moyen, et long terme.

LE PRÉSIDENT :

1190 C'est ça. Donc, dans les prochaines années et à plus long terme -- 10, 20 ans -- on parle d'un
contrat de 20 ans qui pourra être étendu, donc -- Monsieur Tremblay, qu'est-ce que vous pouvez
nous dire, à ce stade-ci, sur l'effet du projet, donc, d'exportation même, là, de près de
10 térawattheures d'énergie par année au Massachusetts? Quel est l'effet de ce projet-là sur la
disponibilité de l'électricité par rapport à d'autres usages, par exemple, comme Monsieur a
mentionné, les véhicules électriques, *et caetera*. Donc, est-ce que ça vient poser des problèmes?
1195 Qu'est-ce que -- c'est quoi l'effet?

M. NICOLAS TREMBLAY :

1200 Non, il n'y a pas de problème pour -- la réponse courte, c'est il n'y a pas de problème, dans le
sens que Hydro-Québec a la capacité de livrer l'énergie dans le cadre de ce contrat-là sans
impacter la disponibilité d'énergie, là, pour le Québec, dans le sens que, avec la construction, entre
autres, du complexe de la Romaine au cours des dernières années, la capacité est disponible, et
clairement, Hydro-Québec a donc l'énergie disponible pour répondre à ses engagements dans le
cadre de ce contrat-là, sans empêcher le développement de d'autres -- je dirais de d'autres filières
1205 au Québec. Maintenant, évidemment, tout ça est un peu -- lorsqu'on parle de développements
futurs, on verra dans l'avenir aussi, là, mais avec les informations qui sont disponibles à ce jour-ci,
il n'y a pas d'enjeux à livrer cette énergie-là du côté américain, par rapport aux besoins du Québec.

LE PRÉSIDENT :

1210 Mon collègue aurait une question, en complémentaire, à poser.

LE COMMISSAIRE :

1215 Bien, en fait, on a reçu aussi quelques questions par écrit, puis peut-être que j'en profiterais
pour poser la question qui a été adressée à la commission par Madame Maryse Lessard. Puis
elle, elle faisait référence à un document d'Hydro-Québec qui dresse le portrait des ressources
énergétiques du Québec, et elle posait la question : pour satisfaire les besoins du Québec, la mise
en service de l'interconnexion ferait-elle en sorte que de nouvelles capacités d'approvisionnement
1220 seraient requises plus rapidement que celles prévues pour 2026, notamment en matière de
demande de base en électricité?

M. ALAIN TREMBLAY :

1225 Si vous me permettez, je pourrais répondre aussi. Alain Tremblay, ministère Énergie et
Ressources naturelles.

LE PRÉSIDENT :

1230 Oui. De ce côté-là.

M. ALAIN TREMBLAY :

1235 Par rapport aux deux questions qui ont été posées, je pourrais dire que la politique
énergétique 2030 du gouvernement du Québec, ça vise en particulier à augmenter le portefeuille
d'énergie renouvelable, qui, en 2016 -- initialement, quand la politique a été lancée, qui était de
47,6 %, puis pour 2030, on vise à augmenter à 60,9 % ce portefeuille-là. En fait, c'est que autant
1240 le côté américain que chez nous aussi, on veut réduire, finalement, l'empreinte carbone, en
utilisant plus nos ressources d'hydroélectricité et autres énergies renouvelables -- solaire et éolien
-- puis, en fait, le projet, finalement, qui est prévu, d'exportation vers le Massachusetts, c'est un
peu -- c'est un projet, en fait, gagnant-gagnant. Aux États-Unis, ils prévoient développer
davantage le solaire et l'éolien aussi. Les objectifs 2030-2050, ils ont, eux, des objectifs assez
ambitieux d'aller jusqu'à 85 % d'énergie renouvelable.

1245 Chez nous aussi, on a déjà un très grand parc et beaucoup de disponibilité au niveau
hydroélectrique ou d'énergie verte, puis éventuellement, quand on va être rendu en 2026, les
surplus vont être -- on a des surplus, justement, présentement au niveau des capacités pour le
distributeur, mais, en fait, après ça, on va pouvoir, peut-être, si on réussit à en écouler plus, à faire
1250 des nouveaux projets aussi, en énergie renouvelable, dès qu'on le pourra, mais tout ça fait en
sorte que, finalement, on veut réduire l'utilisation des ressources qui sont plus polluantes. Puis,
l'effet, à ce moment-là, il est bénéfique -- tu sais, ça va dans, justement, la réduction des gaz à
effet de serre. Puis, à cet effet-là, pour, du côté américain, il y a des bénéfices importants au
niveau économique, dans le sens que l'énergie renouvelable, eux, elle est intermittente, puis elle
1255 de mieux équilibrer leurs besoins, à un coût plus bas que s'ils développaient davantage de
ressources pour de l'énergie verte. Puis, de notre côté...

LE COMMISSAIRE :

1260 Oui.

M. ALAIN TREMBLAY :

... en même temps, bien, ça nous permet de valoriser nos surplus. C'est beau?

1265

LE COMMISSAIRE :

Et -- bien, merci. Donc, ce que vous nous confirmez, c'est que cette volonté-là d'exporter davantage d'hydroélectricité vers la Nouvelle-Angleterre, ça s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique du Québec, et c'est vu comme étant un moyen pour le Québec de contribuer à réduire la consommation d'hydrocarbures, et donc, de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Mais la question concernait davantage la disponibilité d'électricité, et puis, je pense qu'il y a un peu, derrière ça, c'est aussi le coût de l'électricité au Québec. Alors...

1270

M. ALAIN TREMBLAY :

Je peux continuer.

1275

LE COMMISSAIRE :

... dans la question, on demandait, dans le fond, un petit peu, cette électricité là qui va être exportée aux États-Unis, est-ce qu'elle va -- comment ça se positionne par rapport à d'autres besoins qu'on a? Hydro-Québec à l'obligation de satisfaire aux besoins d'énergie du Québec, et là, il y a différentes tendances; comment tout ça s'équilibre? Par exemple, Monsieur Richard a fait mention de l'augmentation des véhicules électriques; donc, il y a une transition énergétique qui s'opère. Est-ce que Hydro -- Hydro-Québec a sûrement des prévisions, par rapport aux tendances, aux grandes tendances qui vont soit faire augmenter ou diminuer la consommation d'électricité au Québec? Puis, ce projet-là, par rapport à ces tendances-là, il s'inscrit comment?

1280

1285

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui. Donc, j'inviterais mon collègue Vincent Fihey à répondre à la question, s'il vous plaît.

1290

M. VINCENT FIHEY :

Donc, bonjour. Donc, je vais répondre à la question en deux temps. Dans le fond, il y a le premier volet, si on regarde au niveau de la production d'électricité, au niveau d'Hydro-Québec Production, il y a de l'énergie qui est disponible, là, depuis plusieurs années, qu'on exporte sur les marchés à des volumes d'environ 30 -- une trentaine de térawattheures de façon annuelle. Donc, cette énergie disponible là, ça correspond au volume d'électricité qui est au-delà de l'énergie

1295

1300

1305 patrimoniale, et au-delà des engagements pris par Hydro-Québec Production auprès du distributeur pour l'alimentation de la charge locale et des contrats de vente déjà engagés sur les marchés voisins. Ça fait que ça, c'est le premier volet au niveau de la production. Au niveau de la distribution, je vous référerai au plan d'approvisionnement Hydro-Québec Distribution, qui a été -- la dernière version a été déposée au mois de novembre de l'année dernière, dans lequel on fait mention que, en fonction des ressources déjà fermes d'Hydro-Québec Distribution déjà réservées, si on veut, on a -- pardon. Donc, il y a suffisamment d'approvisionnement pour les -- jusqu'en 2025, 2026.

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Le plan d'approvisionnement, est-ce que c'est un document qui s'appelle -- il y a un document qui a été déposé qui s'appelle le « *Portrait des ressources énergétiques* ». Est-ce que c'est celui-là, ou c'est un autre document que vous avez mentionné?

1315 **M. VINCENT FIHEY :**

Celui que vous mentionnez, c'est un document plutôt vulgarisateur...

1320 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

1325 **M. VINCENT FIHEY :**

... mais qui est aussi une bonne référence.

LE PRÉSIDENT :

1330 Est-ce que c'est possible de donner la source exacte du document, ou de nous le déposer?

M. VINCENT FIHEY :

Oui. Bien sûr.

1335 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça peut nous permettre de voir le portrait, là, ou le public aussi, d'accéder plus rapidement au plan d'approvisionnement. Parce que la question, un peu, aussi, de

1340 Monsieur Richard, par exemple, bon, on parle de l'électrification des transports, donc, ça peut
amener une consommation de l'ordre de térawattheures supplémentaires au Québec, donc, je
pense que la préoccupation était : est-ce que l'exportation d'électricité vers la Nouvelle-Angleterre
peut compromettre ou rendre plus difficile l'approvisionnement massif, par exemple, pour
1345 l'électrification des transports? Est-ce que le projet aurait un impact, ou, à ce moment-là, après
2026, il faudrait penser à des développements de nouveaux projets d'approvisionnement?

M. NICOLAS TREMBLAY :

1350 Bien, en fait, ce qu'on peut dire par rapport à ça, comme je le disais tantôt, comment les
choses vont se développer dans le futur, évidemment, Hydro-Québec devra s'ajuster à ça. Ce qui
est clair, cependant, c'est que pour remplir ses obligations dans le cadre de ce contrat-là, Hydro-
Québec n'entrevoit pas la nécessité de construire de nouveaux ouvrages de production, ni pour
répondre à ce contrat-là, ni pour répondre à ce qui est envisageable comme développement au
Québec.

1355

LE PRÉSIDENT :

1360 Pour l'instant, le projet ne changera rien, mais si -- on parle quand même de
10 térawattheures. Donc, si -- disons que, pour une raison ou une autre, le projet tombe, donc, il y
aurait 10 térawattheures de disponible, donc, Hydro-Québec chercherait à avoir des clients, des
consommateurs pour ce 10 térawattheures-là, donc, ce serait quoi les options si le projet était
refusé, par exemple?

M. NICOLAS TREMBLAY :

1365

Je vais passer la question à mon collègue Vincent, s'il vous plaît.

M. VINCENT FIHEY :

1370 Donc, une fois que -- bon, qu'il y a des besoins, des nouveaux besoins qui ont été identifiés
parce qu'il manque de ressources pour le distributeur, là, le distributeur va procéder avec des
appels d'offres, selon les orientations du gouvernement, pour aller chercher de nouvelles
ressources. Donc, ces ressources-là, bien, elles peuvent venir soit d'Hydro-Québec Production,
ou de tout autre producteur d'énergie au Québec.

1375

LE PRÉSIDENT :

1380 Dans le dossier précédent, là, la première fois que -- le dossier de ligne d'exportation, la
commission avait demandé un avis à Monsieur Jean-Thomas Bernard, et -- bon, on sait que Jean-
Thomas Bernard, historiquement, a toujours discuté, lui, le coût moyen de production versus le
coût marginal de production. Dans le cas, ici, du projet d'exportation, compte tenu des prix qui ont
1385 circulé, là, publiquement, et on a aussi une idée de -- vous avez fait une soumission du côté du
Massachusetts avec des prix affichés à cette époque-là -- compte tenu des prix obtenus, est-ce
que, à ce moment-là, pour -- à court, moyen et long terme, comme disait Monsieur Richard, est-ce
que le projet a un effet quelconque, ou il a un effet neutre? Il a un effet négatif, positif, sur
l'évolution « *anticipable* », là, des prix d'électricité au Québec? Parce que, en fonction -- plus -- il
faudrait mettre de nouveaux moyens de production en œuvre. Si on tient compte d'un coût
1390 marginal, ça pourrait avoir un effet à la hausse sur les coûts au Québec, tandis que le contrat -- la
proposition de soumission que vous avez soumise, je l'ai regardée, donc, c'est tant, disons, du
mégawattheure, puis, à ce moment-là, il y a des mécanismes proposés d'indexation, c'est vrai, on
le voit dans la soumission, mais est-ce que ça a -- quel effet ça peut avoir sur le prix d'électricité au
Québec et sur sa disponibilité, le projet? Est-ce que vous qualifiez ça de neutre, le projet, négatif,
ou positif?

1395 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Donc, encore une fois, Vincent?

1400 **M. VINCENT FIHEY :**

Je dirais qu'à ce moment-ci, c'est difficile de se prononcer, là. On est dans des scénarios
plutôt hypothétiques. Donc, qu'est-ce qui va se passer après 2025-26...

1405 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Monsieur le Président, je pourrais vous amener un complément à cette réponse.

LE PRÉSIDENT :

1410 Oui. Allez-y, du côté du MERN.

M. ALAIN TREMBLAY :

1415 Bon, il faudrait peut-être mieux, au départ, départager un peu. Au niveau d'Hydro-Québec
Distribution, c'est l'électricité qui est fournie aux Québécois, à la clientèle résidentielle,
1420 commerciale, institutionnelle, industrielle. Ça, comment ça fonctionne, c'est que depuis
l'instauration avec la Régie de l'énergie puis le départage des divisions d'Hydro-Québec, il y a eu
des appels d'offres qui s'est faits. Donc, en premier, le bloc patrimonial qu'Hydro-Québec
Production a dans son parc a livré la majorité de l'énergie nécessaire au départ, puis ensuite, il y a
1425 eu un ensemble d'appels d'offres que le distributeur, Hydro-Québec Distribution, qu'on appelle, a
fait auprès de -- bon, des appels d'offres sur l'énergie éolienne, il y a eu -- c'est des blocs de
1000 mégawatts, 2000 mégawatts, et autres -- et aussi au niveau de la biomasse, différents
secteurs qui pouvaient fournir, justement, les besoins d'Hydro-Québec Distribution en énergie et
en puissance, en pointe de puissance.

1430 Donc, ça, à cet effet-là, le plan d'approvisionnement qui est déposé -- comme là, le dernier, le
plan d'approvisionnement, c'est le 1er novembre qu'il a été déposé, 2019, ils ont fait un bilan, et
l'état de la situation sur les besoins qu'ils vont avoir suite à toutes les dispositions d'énergie qu'ils
ont, puis en même temps, eux vont chercher sur les marchés de court terme, aussi, à l'extérieur.
1435 Puis ils font un bilan, puis là, bien, d'année en année, jusqu'en 2026, ils sont capables de répondre
à la demande, il n'y a pas de problème, même, ils ont des surplus. Les surplus, en fait, bien, ils
retournent à Hydro-Québec Production, le patrimonial qu'ils n'ont pas besoin, parce qu'ils ont signé
des contrats avec des entreprises privées, et ils les respectent. Puis, bien, à partir de 2026, ou si
la situation change -- c'est quand même une prévision, hein, d'ici 2026 -- bien, là, ils vont faire des
1440 nouveaux appels d'offres que, là, entre autres, Hydro-Québec Production va pouvoir
soumissionner, comme d'autres, puis ils vont retenir les meilleures soumissions en termes de prix
et de disponibilité sur les besoins. Ça, c'est une chose, Hydro-Québec Distribution.

1445 Maintenant, pour le producteur, bien, il s'est développé quand même, si on regarde le dernier
-- le récent plan stratégique d'Hydro-Québec, qui s'appelle « *Plan stratégique de 2020-2024* », on
fait état dans ce plan-là qu'il s'est ajouté 5 000 mégawatts de puissance installée sur la période de
2003 à 2021. En fait, cette période-là, on a rajouté un ensemble de centrales, il y a eu beaucoup
de construction de centrales de production hydroélectrique, on parle, là -- je ne sais pas si j'ai
besoin de les énumérer. Peut-être?

LE PRÉSIDENT :

Oui, principalement, la Romaine; c'est ça?

1450 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Comment vous dites? Comment vous dites? Je n'ai pas compris.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Principalement la Romaine, les nouveaux...?

1460 **M. ALAIN TREMBLAY:**

Bien, regardez : S-M-3, Rocher-de-Grand-Mère, Toulustouc, Eastmain-1, Mercier, Péribonka, Chute-Allard, Rapide-des-Coeurs, Eastmain-1-A, Sarcelle, Romaine-1, 2, 3, et 4 à venir. Donc, c'est quand même beaucoup de puissance. Tu sais, la Romaine au complet, c'est 1 550 mégawatts. Puis là, bien, tous ces ajouts-là depuis 2003, on parle de 5 000 mégawatts d'énergie, qui peut, à ce moment-là, répondre pour les besoins du Québec et des nouveaux programmes, et en même temps, bien, de le valoriser le mieux que le producteur peut le faire, par de l'exportation, que ce soit, finalement, en Nouvelle-Angleterre, à l'État de New York, ou ailleurs.

1470 Donc, présentement, le projet comme tel, pour la Nouvelle-Angleterre -- pour le Massachusetts, où est-ce que la ligne passe par le Maine, c'est un projet -- c'est un des projets d'exportation d'intérêt d'Hydro-Québec Production. Maintenant, bon, pour les prix pour la production, savoir, c'est-tu -- quel impact ça a pour Hydro-Québec Production, bien, il y a eu -- attendez, laissez-moi le temps de trouver -- ça ne sera pas long. OK. Il y a un document que je peux vous partager, là, j'en ai deux copies aussi, tel que vous le demandiez, là, pour les documents à mettre à la disposition au BAPE. Au Département d'Énergie et Ressources de Boston, ils ont publié -- mis quelque chose de public. Ils ont fait leur analyse sur les coûts -- comment ça leur coûte, cette électricité-là, en dollars US, puis comment ça coûte, le transport. Puis, à cet effet-là, bien -- attendez. Un instant. À cet effet-là, pour l'énergie sur 20 ans qu'Hydro-Québec livrerait, bien, pour eux, le prix est intéressant, parce que s'ils font l'approvisionnement à partir d'énergie propre locale, US, dans ce document-là, on fait état que ça coûterait 7,5 cents US du kilowattheure, alors qu'Hydro-Québec, eux, dans leur document, ils font état qu'elle serait à 5,9 cents US du kilowattheure. Donc, eux, tout de suite là, c'est gagnant dans leur côté de prendre cette énergie-là pour compléter. Pour Hydro-Québec, bien, le parc cette année -- bien, en 2019, on fait état que, quand même, que le parc global de production revient à 2,06 cents du kilowattheure, ça fait que, pour Hydro-Québec aussi, c'est très gagnant.

1485 Ça fait que c'est -- dans les deux côtés, il y a des bénéfices, justement, à faire ce genre d'entente là, puis si le projet ne se réalisait pas, bien, il y aura d'autres possibilités avec d'autres partenaires, que ce soit de l'Ontario ou ailleurs, ou par des programmes ici au Québec.

LE PRÉSIDENT :

1490

Plus particulièrement, ce qu'on comprend, donc, c'est Hydro-Québec Production qui fournirait toute l'électricité dans le cadre de ce projet-là. Donc -- ici, j'ai une question, toujours de Madame Lessard, donc, c'est-à-dire, donc, l'électricité qui irait dans la ligne provient d'où?

1495

M. ALAIN TREMBLAY :

1500

Ce que je peux vous dire, c'est que le parc de production d'Hydro-Québec, c'est un ensemble d'installations dans le Nord du Québec, aussi à la Côte-Nord, un peu partout dans tout le territoire québécois, puis normalement, dans la livraison -- bien, dans la planification de la gestion du parc, c'est les meilleurs moyens, les plus disponibles et faciles, d'aller rentabiliser. Donc, c'est -- quand on parle qu'un parc revient à 2,06 cents du kilowattheure, c'est global, bien, comme gestionnaire, eux vont prendre les installations qui leur permettent que le coût soit le plus bas possible. Ça peut être plus bas que ce prix-là, ça peut être plus élevé, selon les situations. Comme, là, présentement, il n'y a pas de contrat ferme -- bien, il en existe, des contrats, quand même deux

1505

contrats fermes, mais pour la façon qu'Hydro-Québec Production fonctionne actuellement, c'est par l'achat et -- l'achat -- la vente qui valorise, point à point, de façon plus instantanée, sur des échanges sans contrat à long terme.

LE PRÉSIDENT :

1510

Mais je pense que la question de Monsieur Richard -- c'est ça, on essaie de démêler la situation -- c'est vraiment -- je pense que c'est, fondamentalement, savoir c'est quoi l'effet du projet sur Hydro-Québec Production. On sait que c'est un peu compliqué, hein, on parle, bon, de Hydro-Québec Distribution, il y a de l'électricité patrimoniale qui est un bloc très déterminé en termes de térawattheures, s'il manque d'électricité, à ce moment-là, ça va en appel d'offres, donc, Hydro-Québec Production peut faire des propositions, il peut y avoir des contrats privés. Mais je pense que la question de Monsieur Richard, fondamentalement, c'est : c'est quoi les effets cumulatifs -- autrement dit, à court, moyen et long termes -- du projet d'exportation d'entre 9 et 10 térawattheures d'électricité par année, autrement dit, sur la disponibilité générale de l'électricité?

1515

1520

On sait que c'est un peu compliqué à répondre, mais est-ce que ce projet-là -- on sait que, sur au moins 20 ans, c'est 9 à 10 térawattheures qui sort, donc, la question fondamentale, c'est : un, est-ce que ça impacte, en termes de disponibilité et de coût, l'électricité au Québec, pour, par exemple, l'électrification des transports, comme Monsieur Richard a fait allusion? Je pense que c'est le fondement de la question, si ça a un effet neutre, parce qu'on...

1525

M. ALAIN TREMBLAY :

1530 Pour les...

LE PRÉSIDENT :

1535 ... on est capable de mettre en production des moyens, des nouveaux moyens qui vont rester relativement compétitifs. C'est quoi la réponse?

M. ALAIN TREMBLAY :

1540 Pour la clientèle consommatrice d'électricité au Québec, il n'y a pas d'effet. Le producteur, il n'est pas réglementé de la même façon, puis pour la clientèle comme telle, l'approvisionnement est déterminé, il n'y a pas vraiment d'effet. L'effet, c'est plus sur le bénéficiaire de l'actionnaire, qui est le gouvernement du Québec. S'il y a des contrats nouveaux qui se réalisent puis qu'il y a de la rentabilité supérieure, il y a des moyens de vente qui sont plus rentables que d'autres, bien, ça va être -- ça va donner, finalement, un bénéficiaire plus important au gouvernement, pour offrir des services.

LE PRÉSIDENT :

1550 Très bien. Je vous remercie.

Oui, Monsieur Richard, votre deuxième question, s'il vous plaît?

M. ALEXANDRE RICHARD :

1555 Je voulais juste être sûr, si j'ai bien compris, par rapport à -- en fait, juste pour qu'on -- ça va aller à ma deuxième question par après, là -- jusqu'en 2026, on a suffisamment d'énergie pour la demande; c'est bien ce que j'ai compris? Est-ce que c'est confirmé?

LE PRÉSIDENT :

1560 C'est ce que j'ai compris aussi. Oui, c'est ce que j'ai compris.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1565 OK. Puis, en fait, ça reste un peu sur la même question, là, mais, en gros, il y a une -- après ça, ils ne savent pas, là? Après 2026, ils disent c'est selon la demande -- bien, c'est ce que j'ai

1570 compris, là. C'est quoi la stratégie officielle? Là, on s'entend qu'à court terme, c'est réglé jusqu'en 2026, mais à moyen et long termes, par rapport au projet projeté, là, si on ajoute une ligne, en fait, on ajoute une ligne, on ajoute des véhicules électriques, on ajoute des serres pour nourrir tout le Québec, on ajoute tout ça, tout -- on s'entend que ça s'en vient, là. En 2026, on va être quand même sûrement pas mal plus avancés, mais après ça, là, à moyen et long termes, est-ce qu'il y a un plan stratégique d'établi, ou c'est juste des plans aux cinq ans qu'on a?

1575 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Du côté du MERN...

M. ALEXANDRE RICHARD :

1580 Je vais dire que c'est la deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

1585 ... donc, ce serait quoi les moyens d'approvisionnement? Est-ce qu'il y a -- dans la politique énergétique, il y a des précisions qui sont données là-dedans sur le type d'approvisionnement qui serait fait pour combler les nouveaux besoins internes du Québec en termes de véhicules électriques -- là, on fait allusion aussi à -- il y a eu une nouvelle annonce sur les serres, là, avec un tarif préférentiel.

1590 **M. ALAIN TREMBLAY :**

1595 La politique énergétique qu'on appelle « *Politique énergétique 2030* », là, le thème principal, la vision, c'était : « *Faire du Québec, à l'horizon de 2030, un chef de file nord-américain dans le domaine de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, et bâtir ainsi une économie nouvelle, forte, et à faible empreinte de carbone.* » Puis, pour y arriver, les objectifs, c'était : privilégier une économie faible en carbone, mettre en valeur de façon optimale nos ressources énergétiques, favoriser une consommation responsable, tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique, et stimuler toute la chaîne de l'innovation technologique et sociale.

1600 Puis, bon, les cibles comme telles qui sont prévues dans ce plan-là, qui est déjà en partie -- tu sais, le plan est déjà démarré depuis 2016 -- c'est d'améliorer de 15 % l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée, de réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés, d'éliminer l'utilisation du charbon thermique, d'augmenter de 25 % la production totale d'énergie renouvelable, puis d'augmenter de 50 % la production de bioénergie.

1605

1610 Mais c'est sûr que, quand même, comme vous pouvez voir, 2016, un plan, souvent, bon, tu
sais, ça peut durer -- tu sais, il faut le réajuster avec le temps, cinq ans, genre -- tu sais, on a fait
déjà quatre ans. On voit déjà qu'il y a des changements au niveau des serres, tu sais, on lit dans
la presse, tu sais, qu'il y a des possibilités à faire là-dessus, au niveau de -- tu sais, de --
1615 finalement, comment alimenter les serres de façon plus verte, avec de l'énergie -- de l'énergie
d'Hydro-Québec, sur des tarifs à voir qui sont en négociation et qui sont étudiés. C'est en
évolution, tout ça, là. Ce n'était peut-être pas dans le cours de 2016, tu sais, que c'était tellement
exprimé, mais il y a quand même beaucoup de choses qui s'est fait au niveau -- quand même, il a
1620 été créé Trans-énergie Québec, qui s'appelle TEQ, là, en résumé, qui favorise justement d'arriver
avec ce plan-là, de le mettre concret, plus concret, pour atteindre les cibles, là, tu sais, comme
l'efficacité au niveau électrification des transports.

LE PRÉSIDENT :

1620 Mais, l'électrification des transports, plus il va y avoir du succès là-dedans, donc, plus ça va
prendre des moyens de production. Je pense, la question, c'est : c'est quoi les moyens de
production envisagés? Quoi, de nouvelles hydroélectricité? Plus d'éoliennes? Plus de biomasse?
Plus d'efficacité énergétique? Ce serait quoi?

1625 **M. ALAIN TREMBLAY :**

1630 L'électrification des transports ne consomme pas beaucoup, tant que ça, l'électricité. Parce
que l'électricité pour mouvoir les véhicules, ça n'en demande pas tant. Par exemple, pour aller
chercher un million de véhicules, ça prenait l'équivalent de l'énergie d'une centrale comme
Péribonka. Ça fait que ça ne prend pas tant d'énergie que ça, là. Mais ce qui est intéressant,
cette question des transports, c'est que dans le domaine des transports, c'est beaucoup le pétrole
qui sert à mouvoir les véhicules, et tous les types de moyens de transport aussi -- tu sais,
1635 finalement, les tramways, *et caetera*, tout ça, là, les -- le transport en commun, j'ai voulu dire.
Puis, bien, relativement à ça -- j'ai perdu mon idée un petit peu. Excusez.

1640 **LE PRÉSIDENT :**

1640 Donc, ce que vous nous dites, c'est que les moyens -- bien, en fait, ce qui est envisagé
actuellement avec l'électrification des transports, les serres, ça reste un volume relativement
marginal électricité -- ça, je comprends -- donc, qui ne vous pose pas de problèmes fondamentaux,
ce que vous êtes en train de me dire, ce qui peut être envisageable comme moyens de production
additionnelle, au Québec, après 2026, pour rencontrer la demande au Québec, sans -- si j'ai bien
compris, aussi, sans qu'il y ait une augmentation massive des coûts d'approvisionnement?

1645 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Effectivement, puis -- je ne voulais pas parler comme tel des serres. Les serres, quand même, pour la chauffe, l'hiver, ça prend quand même une certaine quantité d'énergie, qui peut être importante si on a beaucoup de développement, là, mais pour mouvoir les véhicules, ça ne prend pas tant d'énergie, c'est -- mais sauf que le développement de ça va permettre de réduire l'empreinte carbone par le pétrole. Ça, c'est -- c'est ça qui est important.

1650 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça, on comprend ce côté-là, c'est -- je pense que la question, c'est qu'en sera-t-il de la disponibilité d'électricité pour le marché québécois. C'est ça la question fondamentale, là.

1655 **M. ALAIN TREMBLAY :**

1660 OK. Ça, ce que je peux vous dire, c'est que, dans le temps qu'a été construite la Baie-James, on a eu des surplus. La façon de les écouler à l'époque, il y a eu des programmes, genre de faire des chaudières à l'électricité pour chauffer des bâtiments comme les hôpitaux, plein de -- tu sais, il y a eu des programmes comme tels à bas prix, pour justement utiliser cette électricité-là, parce que quand on fait des barrages hydroélectriques, c'est quand même des installations qui -- on se retrouve avec beaucoup d'énergie, puis il faut quand même la valoriser, puis, des fois, on peut avoir des surplus, mais ce qui est intéressant, aussi, avec l'exportation, bien, c'est que -- bien, justement comme à l'époque, aussi, on a eu des contrats d'exportation -- c'est que, au début, on la valorise ailleurs, puis, avec le temps, on se rend compte que cette énergie-là, elle sert pour nous quand on en a besoin. Donc, c'est la même chose. On a des surplus, on les écoule sur des marchés extérieurs que, dans une certaine période de 10 ans, 20 ans, vont servir vraiment pour nos voisins et va aider à les valoriser, puis, plus tard, elle va servir pour nous. Puis, bien, ça va nous permettre aussi d'en développer d'autre et de créer de l'emploi, éventuellement, quand, justement, avec les ventes qu'on va faire, bien, on va avoir -- on va avoir la possibilité de faire des nouveaux projets, des projets éoliens, des projets solaires -- c'est -- c'est un peu comme ça que ça fonctionne depuis qu'Hydro-Québec fait des projets.

1670 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

1680 Oui, votre deuxième question, Monsieur Richard?

M. ALEXANDRE RICHARD :

1685 Oui. En fait, on parle qu'il y a eu 5 000 mégawatts, là, de puissance installée entre 2003 puis
2021. Dans le fond, on a parlé beaucoup des coûts -- je reviens encore sur -- on peut peut-être la
considérer comme une autre question, là, mais je veux vraiment porter l'emphase sur ce projet de
1690 ligne là, avec les autres -- bien, les autres projets puis politiques en cours, est-ce que ça peut avoir
un effet sur -- ça peut influencer une pression, en fait, qui est additive, sur la pointe et/ou sur la
demande d'énergie, ayant pour effet projeté d'inciter Hydro-Québec à élaborer de nouveaux
projets de barrages qui, eux, auraient des impacts éventuels? C'est un peu ça. On revient sur la
même question, mais je ne comprends pas bien, là. J'ai eu plein de réponses, mais ce n'est pas
clair, clair, clair, là. Je parle surtout à long terme, on s'entend, là. On peut projeter à plus que
1695 cinq ans, là.

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est ça. Là, on essaie de le creuser. C'est sûr que, ce qu'on nous répond, c'est Hydro-
Québec Distribution, disons, pour satisfaire la demande au Québec, va devoir faire des demandes
1700 d'approvisionnement, entre autres, à Hydro-Québec Production, qui peut soumissionner, puis il
peut y avoir d'autres programmes qui peuvent être décidés. Ce que je comprends, ça pourrait être
un nouveau projet hydroélectrique, par exemple, ça pourrait être de nouveaux projets éoliens, ça
pourrait être de nouveaux projets de biomasse, ça peut être un *mix* de -- un mélange de tout ça.
Alors, c'est un peu de la façon qu'on nous répond, en fonction de -- que ça va approcher 2026,
1705 donc, on peut penser qu'ils font de la planification un petit peu avant 2026, donc, on aurait une
réponse plus précise sur quel type de projet ou quel type d'appel d'offres serait lancé pour combler
une demande additionnelle d'électricité au Québec. Pour l'instant, on ne sait pas c'est quel projet,
mais ça pourrait être un projet hydroélectrique.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1710 OK. Ça fait que c'est un peu ça qui est l'idée, c'est que, additivement, on en revienne à faire
d'autres projets? C'est un peu ça la politique, là, faire d'autres projets, par exemple, de barrages
ou d'éoliennes, peu importe...

LE PRÉSIDENT :

1715 Éoliennes, biomasse -- ça pourrait être ça. C'est ce qu'on comprend.

1720 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

OK. Correct. Ça répond à ma question. Parfait.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1730 Est-ce que je peux poser une deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Allez-y.

1735 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

1740 En fait, ma question, c'est -- notre collègue nous a dit que -- je ne me rappelle plus c'est lequel, là, il nous a expliqué qu'on pouvait valoriser l'énergie par l'exportation. On s'entend que ça peut être fait comme, par exemple, dans le projet de cette ligne-là. Est-ce qu'il y a des mécanismes, en fait, pour vérifier, en fait, comment que l'énergie est valorisée, en fait? À l'interne, je pense que c'est assez facile. Au Québec, on peut le savoir assez facilement qu'est-ce qu'on fait avec l'énergie, mais, en gros, pour l'exportation, en gros, ce serait quoi l'utilisation, en fait, projetée, de cette énergie-là? Ma question, c'est est-ce que -- c'est quoi les mécanismes qui sont utilisés pour évaluer la qualité de la valorisation de l'énergie? En fait, on l'envoie -- on l'exporte, puis là, on dit : « OK » -- est-ce que cette énergie-là va s'additionner?

1750 Vous comprenez qu'il y a comme un *mix* énergétique, là. Est-ce qu'on va -- ça va faire en sorte qu'on va -- globalement, on va consommer plus d'énergie, ou on s'assure vraiment que c'est substitué, on s'entend qu'on va utiliser l'hydroélectricité pour substituer le pétrole? C'est un peu ça ma question, est-ce qu'il y a des mécanismes en place pour choisir nos clients, en fait? En tant que société d'État, est-ce qu'on dit : « *Écoutez, on va vous vendre de l'énergie, mais on veut s'assurer que ça ne sera pas de l'énergie qui va être additionnée* », là, en fait, là, on s'assure que ça va substituer le pétrole?

1755 **LE PRÉSIDENT :**

On va poser la question. On va poser la question à Monsieur Tremblay.

M. NICOLAS TREMBLAY :

1760

Oui. Donc -- bon, la façon que -- il faut comprendre que la façon que ça se déroule, puis ça va un peu -- c'est un peu un complément aussi de la discussion qu'il y a eu juste un petit peu plus tôt, Hydro-Québec a de l'énergie de disponible en quantité importante -- pardon. Comme je disais, Hydro-Québec a de l'énergie disponible en quantité importante. Hydro-Québec est à l'affût des opportunités pour augmenter ses exportations, notamment vers le Nord-Est américain, et là, quand il y a une opportunité qui se présente comme le contrat avec le Massachusetts, bien évidemment que, pour Hydro-Québec, c'est une opportunité à saisir.

1765

1770

Donc, ce qui est clair aussi, c'est que l'électricité qui va être acheminée aux États-Unis va soit remplacer de l'énergie qui est produite autrement actuellement, ou va éviter que de l'énergie soit -- la nouvelle énergie soit produite autrement, donc, de façon plus polluante, ou -- donc, c'est de cette façon-là qu'on le regarde. Est-ce qu'on choisit nos clients, au sens où -- de quelle façon ils produisent l'énergie? Je veux dire, notre objectif premier est de valoriser l'énergie dont on dispose, et ce faisant, à l'évidence, on contribuera aussi à améliorer le -- notamment au niveau des gaz à effet de serre. Donc, c'est la réponse que je peux -- que je peux donner.

1775

LE PRÉSIDENT :

1780

On sait que, du côté du Massachusetts, ils ont demandé des appels d'offres, des propositions, avec des exigences en termes d'énergie renouvelable, pour soit répondre à la demande croissante d'électricité ou à remplacer de l'électricité produite par des carburants fossiles -- c'est ce que j'ai compris -- au moment de la proposition. Donc, Monsieur Richard, ce qu'on comprend, c'est l'électricité pourrait servir à deux fins, soit déplacer une consommation de -- une production d'électricité à partir de carburants fossiles existante, ou bien servir comme énergie verte, pour éviter la construction de nouveaux moyens de production polluants, donc, à base de carbone, par exemple. Donc, l'électricité pourra servir à ces deux fins-là, c'est ce qu'on comprend de l'explication de Monsieur Tremblay. Ça répond à votre question?

1785

M. ALEXANDRE RICHARD :

1790

Oui. Bien, en fait, juste pour -- peut-être une petite précision. En fait, on s'arrête vraiment à notre porte, on -- on le vend, mais après, l'énergie, qu'est-ce qu'ils font avec, on s'entend que, par défaut, c'est de l'énergie propre, là, qui va avoir peu d'émissions de gaz à effet de serre, mais, globalement, on ne vérifie pas si c'est additif ou si c'est neutre, ou si ça permet de réduire la consommation d'énergie -- globale, là, en fait.

1795

LE PRÉSIDENT :

Ce qu'on comprend, ça va être un *mix* de différentes choses, là.

1800

Monsieur Tremblay?

M. ALEXANDRE RICHARD :

1805

Exact.

M. NICOLAS TREMBLAY :

Bien, en fait, ce qui est clair, c'est que l'énergie dont on dispose et qu'on produit, c'est de l'énergie propre, donc, clairement, ce qu'on va acheminer aux États-Unis ne peut que contribuer à améliorer la situation. C'est comme ça qu'il faut le voir. Donc, après ça, ce que les gens font, exactement, avec l'électricité qu'on vend, bien, là, on peut en discuter longtemps, là, mais, au final, on a de l'énergie qui est propre, qu'on va exporter, et qui va contribuer à améliorer la situation globale. C'est ce qu'on peut -- je pense que c'est ça la réponse.

1810

1815

LE PRÉSIDENT :

D'ailleurs, Monsieur Tremblay, ce que je comprends, c'est que l'électricité serait livrée à trois distributeurs différents, là, si j'ai bien compris, au Massachusetts?

1820

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui. Ce que je propose, si la Commission souhaite avoir des détails plus précis au niveau, je dirais, des aspects du contrat, demain, on pourrait avoir une personne-ressource qui pourrait répondre plus en détail, si ça convient à la commission.

1825

LE PRÉSIDENT :

Bonne idée. On pourrait avoir une présentation, donc, qui va acheter cette électricité-là, et c'est -- et ni plus ni moins, grosso modo, ces trois distributeurs-là, bien, ils revendent à -- grosso modo, c'est quoi la structure économique à qui ils vendent, là, c'est-tu des citoyens, des entreprises, *et caetera*. Donc, à quoi ça va servir, l'électricité, donc, ça pourrait répondre à la deuxième question de Monsieur Richard.

1830

1835 Alors, je vous remercie, Monsieur Richard, pour vos questions, et je vous invite à suivre la séance demain après-midi -- ce serait demain après-midi, Monsieur Tremblay?

M. NICOLAS TREMBLAY :

1840 Oui. Demain après-midi.

LE PRÉSIDENT :

1845 OK. Donc, on aura une présentation. De toute façon, si vous n'êtes pas capable de voir ça demain après-midi, autant les transcriptions, mais surtout la vidéo reste accessible, là, les séances restent accessibles tout le long du mandat. Alors, je vous remercie.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1850 Parfait. J'ai une question qui n'est pas liée, là, en fait. Est-ce qu'on a suffisamment de temps pour pouvoir...

LE PRÉSIDENT :

1855 Oui, s'il vous plaît, vous pouvez vous -- vous pouvez vous réinscrire.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1860 ... poser d'autres questions ce soir?

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez vous réinscrire pour poser des questions.

1865 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

1870 Parce que je veux être équitable avec tout le monde. C'est -- on a demandé aux gens deux questions.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1875

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

1880

Alors, vous pouvez vous réinscrire.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1885

C'est bien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1890

Je vais maintenant inviter Monsieur Marc-Alexandre Brousseau, qui est également par téléphone.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

1895

Oui. Alors, bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Merci de me donner l'occasion de m'adresser à vous. Alors, ma première question, en fait, fait suite à de longues argumentations qu'on a eues avec les représentants d'Hydro-Québec concernant qu'est-ce qu'est un moindre impact, et lorsque -- nous, ce qu'on dit, c'est lorsqu'on cherche réellement le moindre impact, est-ce que l'impact sur les populations humaines ne devrait pas être au centre des préoccupations, de même que la préservation des périmètres urbains, qui sont devenus si précieux, avec toutes les contraintes qu'on connaît aujourd'hui pour faire du développement?

1900

LE PRÉSIDENT :

1905

Alors, Monsieur Tremblay, donc, on -- j'imagine vous faites allusion au secteur de Thetford Mines?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

1910

Absolument. En fait, moi, je suis le maire de la Ville de Thetford Mines. On a eu beaucoup, beaucoup de discussions avec les gens d'Hydro-Québec, et on considère, évidemment, que le principal impact qu'on devrait considérer, c'est l'impact sur la population humaine.

LE PRÉSIDENT :

1915 OK. Alors, Monsieur Tremblay?

M. NICOLAS TREMBLAY :

1920 Oui. Donc, effectivement, on a eu de nombreux échanges avec la Ville de Thetford Mines, et ça se poursuivra nécessairement dans le futur. Donc, oui, évidemment que le milieu humain fait partie de ce qui est considéré dans l'analyse qu'on fait d'un projet et dans l'évaluation des impacts qu'on en fait, c'est -- maintenant, une fois qu'on a dit ça, c'est -- il y a plusieurs aspects au milieu humain, il y a aussi le milieu naturel, donc, c'est clairement des aspects qui sont -- qui sont importants.

1925

LE PRÉSIDENT :

1930 Excusez-moi, Monsieur Brousseau, d'ailleurs, on a reçu différentes questions -- j'essaie -- de la part de la Ville de Thetford Mines. J'essaie de remettre la main sur ces questions-là. Bon, on sait que Hydro-Québec vient -- en fait, on vient de le mettre en ligne du côté du ministère, là, que -- un rapport de consultation publique sera -- en passant, qui vient d'être mis en ligne sur le registre ainsi que sur le site Web du BAPE, là, qui est le rapport d'Hydro-Québec sur la consultation sur le tracé de recharge, là, soit dit en passant. Donc, si je me souviens bien de la cote, c'est le PR5.11? C'est ça, le PR5.11 vient d'être mis en ligne hier après-midi ou ce matin, donc, pour ceux qui veulent en prendre connaissance. C'était d'ailleurs un des éléments que, du côté de la Ville de Thetford Mines, on voulait savoir qu'est-ce qui advenait de ce rapport de consultation là. Donc, il est maintenant en ligne. Oui. Alors, Monsieur Tremblay, avez-vous quelque chose à rajouter là-dessus?

1935

1940 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Vous parlez du rapport sur la consultation spécifiquement, ou...?

LE PRÉSIDENT :

1945

C'est ça. Il vient juste, juste d'être mis en ligne, oui.

M. NICOLAS TREMBLAY :

1950 Oui. Absolument. Donc, on a tenu une consultation, effectivement, du 25 mai au 30 juin dernier, concernant une variante, qu'on appelle la variante minière, ou qui traverse notamment le

1955 secteur minier -- ça va? Et donc, le rapport vient tout juste d'être effectivement déposé au ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques. Si on veut élaborer davantage sur les conclusions, je demanderais à mon collègue Benoit Des Croisselles de répondre ou d'ajouter de l'information.

LE PRÉSIDENT :

1960 D'accord.

M. BENOIT DES CROISSELLES :

1965 Donc, oui, Monsieur le Président. Dans le fond, donc, effectivement, c'est un complément -- un, c'est un complément à l'étude d'impact qu'on a déposée vendredi dernier, qui fait l'état des consultations qu'on a menées dans le public. C'est un -- ça faisait suite au complément qu'on avait déposé au mois de mai sur la variante de tracé, donc, qui expliquait la variante de tracé dans le secteur de Thetford Mines et de Saint-Joseph-de-Coleraine, donc, complément qui faisait état et, justement, qui présentait la variante de tracé, mais aussi qui comparait avec le tracé retenu à l'étude d'impact. Donc, lors du dépôt de ce complément-là, on avait mentionné qu'on allait
1970 consulter la population, ce que nous avons fait, là, du 25 mai au 30 juin. Donc, si la commission le permet, on pourrait faire une petite présentation, là, une petite capsule qui montre les principaux résultats de cette consultation-là.

LE PRÉSIDENT :

1975 Allez-y.

M. BENOIT DES CROISSELLES :

1980 OK. Donc, je passe la parole à mon collègue, Monsieur Robert Lussier.

M. ROBERT LUSSIER :

1985 Bonsoir, Monsieur le Président. Robert Lussier, conseiller, milieu humain, pour Hydro-Québec. Alors, je demanderais à ce qu'on affiche la capsule 359, s'il vous plaît.

1990 Donc, les objectifs, c'était d'informer puis de recueillir les préoccupations des gens du milieu, là, concernant cette variante de tracé là qui avait été proposée par la Ville de Thetford Mines. On voulait faire une démarche qui était cohérente, là, avec celle qu'on avait déjà faite précédemment concernant les consultations qu'on avait faites dans le public, dans le contexte de la pandémie.

Alors, il a fallu faire une consultation un petit peu modifiée par rapport à ce qu'on fait habituellement, en mettant notamment en ligne le formulaire d'avis, puis en mettant les informations sur le site Web aussi, pour qu'on puisse remplir ce formulaire.

1995 Les principaux publics qui étaient visés dans le cadre de cette consultation-là, c'était les propriétaires touchés par la variante, les riverains à proximité de la variante aussi -- là, on parle de la population qui vit à 500 mètres de part et d'autre de la variante en question -- les organismes du milieu, qui comprenaient les organismes environnementaux, et aussi de développement, puis la population locale. J'apporte ces détails-là parce que l'ensemble de la présentation est ensuite divisée en fonction de ces populations-là qui étaient ciblées.

2000

La capsule 361, s'il vous plaît.

2005 Le tableau qui est affiché indique le nombre de répondants par catégorie que j'ai mentionnée, donc, près de 650 répondants ont participé à cette consultation-là. On remarque qu'il y avait 7 répondants parmi les propriétaires de la variante touchés (*sic*), 60 parmi les riverains. Les propriétaires touchés par le tracé retenu avaient été aussi -- on avait communiqué avec eux par la poste, il y en a eu 2, puis des autres publics qui ont participé, c'est 578 personnes, pour un total de 647 personnes.

2010

La capsule suivante, s'il vous plaît. 362.

2015 Notre objectif initial, comme je le mentionnais tantôt, c'était de recueillir, comme on l'avait précédemment, les préoccupations des gens concernant la variante de tracé. Alors, il y a plusieurs préoccupations qui ont été émises parmi les personnes qui ont participé à la consultation. Notamment, on peut -- je vous ai mis les principales : la proximité des résidences, les impacts visuels, les effets des champs électriques et magnétiques, la perte de valeur des propriétés, les impacts à long terme sur les quartiers résidentiels, les bruits, aussi, émis, les contraintes techniques associées aux infrastructures. Les impacts du projet -- en fait, toutes ces préoccupations-là ont été énoncées face à la variante de tracé, ce qui était notre objectif initial.

2020

Suivante, s'il vous plaît.

2025 Les gens ont aussi demandé, dans le cadre de la consultation, à ce qu'il y ait des modifications qui soient apportées à la variante de tracé. On a 38 personnes qui ont demandé d'éloigner le tracé de la zone résidentielle du quartier du Vieux Black Lake. On a aussi demandé de déplacer le tracé pour retenir -- pour tenir en compte, pardon, de la présence d'une voie ferrée qui sera réhabilitée, puis aussi de déplacer le tracé à l'est d'une usine qui est située à l'entrée de

2030 l'ancienne usine de British-Canadian. Alors, là, les gens nous ont demandé de faire ces modifications-là dans le cadre de la consultation.

Suivante, s'il vous plaît.

2035 Donc, je le mentionnais au départ, bien que notre consultation visait à recueillir les préoccupations face au tracé, ce qu'on avait fait précédemment pour que ce soit comparable, il y a une majorité de gens, là, qui a quand même donné une opinion à l'égard du tracé qui était proposé par la Ville de Thetford par rapport au tracé qui était retenu dans l'étude d'impact d'Hydro-Québec.

2040 Alors, on voit qu'il y a 473 personnes qui se sont prononcées en faveur de la variante de tracé. Il y a 80 personnes qui n'avaient pas de préoccupations -- c'était demandé dans le formulaire, « *Avez-vous des préoccupations, ou pas?* » Ils n'en avaient pas. Il y a des gens qui étaient indécis. C'est-à-dire qu'ils n'ont pas donné de position comme telle, mais ils ont demandé des informations supplémentaires. Ils voulaient qu'on leur donne d'autres -- des éléments pour prendre leur décision, donc, ils n'ont pas donné de position comme telle. Puis il y a 18 personnes
2045 qui se sont dit contre, sur les 647 personnes qui ont donné une opinion par rapport au tracé.

Suivante, s'il vous plaît. 365.

2050 En ce qui concerne l'appui à la variante de tracé qui avait été proposée par la Ville de Thetford, les gens ont donné leurs raisons pour appuyer leur opinion. Donc, là-dedans, des opinions qu'on a relevées, il y a l'impact de tracé retenu par Hydro-Québec sur les quartiers résidentiels de Cité-Providence et Hamel et leur développement, hein, pour éviter cet impact-là. Le tracé de la variante située dans la zone -- elle est non exploitée, donc, on considère que c'est un tracé qui est plus favorable compte tenu de la nature de la zone en question. Il y a une perte
2055 de valeur des propriétés des quartiers Cité-Providence et Hamel, aussi, qui est occasionnée par le tracé d'Hydro-Québec. Il y avait moins d'impact sur le paysage, aux yeux des répondants, puis aussi, moins -- les gens se préoccupaient de l'impact sur la qualité de vie.

2060 Donc, les gens ont non seulement donné une opinion favorable en fonction -- en faveur, pardon, de la variante de tracé, mais ils ont justifié leur opinion par les motifs que je viens de vous énumérer.

Suivante, s'il vous plaît.

2065 Donc, les constats qu'on a à l'issue de cette consultation-là, c'est que les répondants se sont prononcés très majoritairement en faveur du tracé proposé par la Ville de Thetford. Il y a plusieurs répondants, par contre, qui ont demandé que la variante soit améliorée et éloignée du quartier du

2070 Vieux Black Lake. Il y a des préoccupations, aussi, qui ont été émises relativement au
développement dans le secteur minier de l'ancienne mine British-Canadian. Alors, on peut
considérer que si la variante de tracé proposée devait être retenue, elle nécessiterait une analyse
technique et environnementale supplémentaire et des démarches additionnelles dans le milieu.
Donc, les gens, dans le fond, se sont prononcés en soulevant des préoccupations qui
s'apparentaient à celles qui étaient énoncées pour le quartier à proximité de la variante de tracé
qui avait été proposée par Hydro-Québec. On retrouve les mêmes préoccupations, mais dans un
2075 quartier différent, dans un contexte urbain aussi.

Alors, ça complète ma présentation. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2080 Très bien. Je vous remercie.

Comme j'ai un peu expliqué en début de mandat, on explique que c'est le ministre qui fait une
recommandation au gouvernement, et le gouvernement donne -- autorise ou refuse d'autoriser un
projet, et il peut fixer des conditions. Et les conditions, ce n'est pas de dire : « *Tu vas prendre la
2085 variante B plutôt que la variante A* », c'est plutôt -- ce serait des conditions, par exemple, qui vont
être liées à un programme de suivi, des choses comme ça. Donc, le gouvernement, il autorise un
projet tel que présenté par un initiateur, ou il le refuse, ou, à ce moment-là, s'il y a des problèmes
en amont, les gens du ministère, on me corrigera, de l'Environnement, pourraient signifier
que : « *On a des informations que le projet tel que vous l'avez présenté pose un problème.* »
2090 Alors, ultimement, bien, en fin de compte, quand un projet est autorisé, c'est toujours le projet tel
que retenu par le promoteur.

Maintenant, la question que je vous pose, c'est -- bien, bon, si -- d'ailleurs, vous dites : « *si
2095 c'était retenu* ». Par qui? Donc, par Hydro-Québec, fatalement, parce que c'est -- dans le
processus d'autorisation, c'est nécessairement l'initiateur qui dit : « *Voici mon projet. Autorisez-
le.* » Donc, actuellement, c'est quoi la position d'Hydro-Québec par rapport à son tracé
préférentiel, qu'on a vu, et le tracé de rechange, là? C'est quoi la position d'Hydro-Québec? Quel
tracé vous envisagez d'opter, à ce stade-ci?

M. NICOLAS TREMBLAY :

2100
2105 Donc, Monsieur le Président, pour répondre à votre question, comme mes collègues viennent,
si on veut, de récapituler les conclusions de la consultation, la situation dans laquelle on est à ce
moment-ci suite à cette consultation-là, c'est que, en fait, la variante telle qu'elle est connue
pourrait difficilement être réalisée, en ce sens que, du côté du Vieux Black Lake, du côté du

secteur minier, on nous demande -- on nous soulève des préoccupations quant à une certaine portion de la variante, donc, nécessairement, il devrait y avoir des modifications à cette variante-là. À ça s'ajoute aussi la position de la municipalité voisine, qui est la deuxième municipalité qui est touchée par cette variante-là, comme par le tracé proposé dans l'étude d'impact, et qui préfère, donc, le tracé qui est proposé dans l'étude d'impact. Donc, à la fin, c'est une situation qui n'est pas simple, et clairement, pour Hydro-Québec, l'objectif, c'est de faire le meilleur projet. Et si on peut l'améliorer, le projet, on le fera, mais pour répondre à votre question, à ce stade-ci, le tracé qui est dans le processus d'autorisation n'est pas modifié, et demeure celui qui est présenté dans l'étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on a quand même -- on avait invité les gens qui le voulaient à nous envoyer des questions par écrit. Donc, la Ville de Thetford, bien, on l'a en ligne actuellement, mais nous a envoyé une série de questions qui sont, entre autres, liées beaucoup à la variante. Je peux donner un exemple de question : dans l'évaluation de la variante qui passe dans les secteurs miniers, est-ce que Hydro-Québec a tenu compte du démantèlement prévu de la ligne à 69 kV quittant le poste de Thetford, par exemple? Ce que j'en comprends de la question de la Ville, c'est que ça pourrait être un élément qui jouerait en faveur de faire passer la ligne dans la -- bien, de retenir la variante, autrement dit?

M. NICOLAS TREMBLAY :

Donc, si on précise la -- si votre question concerne, entre autres, la question de la Ville sur la ligne à 69 kV, oui, Hydro-Québec en a tenu compte dans son analyse, c'est-à-dire que la ligne serait effectivement démantelée pour permettre la construction de la variante.

LE PRÉSIDENT :

La Ville, des fois, a posé des questions, mais en même temps, ça avait un côté informatif, là. C'est embêtant de poser ça comme question, hein, en disant : « *Le tracé préféré par Hydro-Québec longe le seul endroit sur tout le parcours retenu qui comporte une plus grande densité de population, traversant, entre autres, des périmètres urbains sur 70 % de son tracé sur notre territoire, et Hydro-Québec propose l'aménagement de l'emprise et la pose de pylônes tubulaires près du secteur résidentiel de Black Lake. Si l'atténuation est un objectif réel, pourquoi ne pas passer à un endroit qui dérangerait le moins...?* »

Alors, c'est sûr que c'est -- en même temps, ce n'est pas vraiment une question, mais ça reste la position de la Ville de Thetford qu'on voit que -- c'est sûr que, on est en première partie, donc, je

ne veux pas avoir les commentaires de la Ville de Thetford à ce stade-ci, mais on voit par l'entremise des différentes questions que la Ville est toujours très préoccupée par le fait que le tracé privilégié par Hydro-Québec est toujours le tracé, autrement dit, retenu dans l'étude d'impact.

2150 Entre autres, là, on voyait dans l'évaluation du tracé, par exemple, il y avait des points sur le déboisement. La Ville, elle, note que : « ... *entre autres, le déboisement de peuplements forestiers sur une superficie évaluée à 31,27 hectares, et que la variante proposée par la Ville nécessite un déboisement sur une superficie légèrement inférieure. Alors, pourquoi Hydro-Québec a identifié le déboisement comme le principal inconvénient du tracé proposé par la Ville de Thetford?* »

2155

M. NICOLAS TREMBLAY :

2160 Dans le fond, on parle du déboisement; c'est un élément, là. Ce qu'il faut bien expliquer dans ce dossier-là, puis je le répète, ce n'est pas une situation qui est simple. S'il y avait une solution parfaite et évidente, on n'en parlerait peut-être pas aujourd'hui et ce serait peut-être déjà fait. On a travaillé beaucoup avec -- on a rencontré la Ville de Thetford à de nombreuses reprises. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que cette variante-là n'est pas la première alternative qu'Hydro-Québec analyse. On a regardé différentes alternatives, dont certaines qui nous étaient suggérées et qui s'approchaient du lac Caribou du côté de la municipalité de Coleraine. On a regardé aussi avec la Ville de Thetford Mines pour déplacer un peu vers le nord la ligne existante et la nouvelle ligne, pour aller, si on veut, s'appuyer à la limite du périmètre urbain de la ville. On a regardé ça avec la Ville, on a regardé ce que ça donnait comme résultat. On convenait que, encore une fois, on devait ajouter beaucoup de pylônes d'angle dans une longueur très, très courte, si on veut, donc, il n'y avait pas de gains, et ça permettait, de toute façon, de déplacer les lignes, de mémoire, je pense que c'était d'une soixantaine de mètres seulement, donc, il n'y avait pas vraiment de gains significatifs.

2165

2170

2175 Maintenant, pourquoi j'explique ça? C'est simplement pour dire qu'on a regardé plusieurs alternatives, et je vais passer la parole à mon collègue Benoit pour analyser plus en détail la comparaison, si c'est la question -- si c'est la question précise de la commission sur comment se comparent, je dirais plus techniquement, ou d'un point de vue environnemental, les deux variantes, on peut y aller. Je voulais juste remettre en contexte...

2180

LE PRÉSIDENT :

2180

Pas nécessairement, parce que ça peut partir un débat...

M. NICOLAS TREMBLAY :

2185 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2190 ... avec la Ville de Thetford, parce que, eux autres, ils -- c'est sûr que c'est -- c'est un peu, lorsqu'on prend des facteurs, des éléments, on essaie de les pondérer, des fois, un élément peut avoir plus d'importance, dans la pondération, pour une partie que l'autre partie, et c'est ça qui fait, des fois, la difficulté. Pour la Ville, bien, c'est clair selon les questions, mais, en fait, pour moi, c'est à la mesure des commentaires, c'est la question, pour elle, le périmètre urbain ou les terrains « *construisibles* », compte tenu de la présence des zones agricoles autour, donc, elle dit : « *Je n'ai pas tant de terrains que ça qui restent à construire, donc, la ligne aurait un impact significatif.* »
2195 Donc, on comprend pourquoi la Ville a des problèmes avec la solution.

2200 Bien entendu, ce n'est pas nous qui allons trancher. On n'est pas -- de toute façon, ici, au BAPE, on n'est pas des spécialistes en postes et lignes, là, en évaluation. J'ai déjà fait des -- il y a longtemps, dans une autre vie, en '91, étudié un tracé de ligne, là, mais ça fait tellement longtemps que je ne me considère pas un spécialiste, donc, ce n'est pas nous qui sommes capables de -- fondamentalement, de dire : « *Ah! Le tracé pourrait être revu de telle façon pour essayer de rallier les gens* », bien, quand, à première vue, lorsqu'on le regarde, puis ça semble être un problème. Ce qui m'amène à poser comme question, plutôt : si vous êtes incapables d'essayer de vous entendre, est-ce que l'enfouissement de la ligne dans cette portion-là de Thetford Mines pourrait être une solutions envisageable, à ce stade-ci?

M. NICOLAS TREMBLAY :

2210 Bon, au niveau de l'enfouissement, c'est une méthode qui existe, effectivement. C'est relativement rare sur notre réseau, là. Ça représente -- je crois que c'est 1 % de notre réseau qui est enfoui. Généralement, c'est souvent en milieu urbain dense, où il n'y a souvent pas d'espace pour construire des lignes aériennes de toute façon, et que, à ce moment-là, ça devient profitable d'utiliser l'enfouissement, notamment sous les rues des villes, comme les autres services publics.

2215 Le projet des Appalaches-Maine est un projet aérien d'un bout à l'autre du projet, donc, au Québec, aux États-Unis, à l'exception d'une courte longueur du côté américain, à proximité d'une rivière, là, donc, un site vraiment particulier. Donc, c'est un projet qui est développé et qui est un concept aérien. Ça, c'est la première chose à dire. Lorsqu'on a débuté l'analyse du projet avec la zone d'étude et qu'on a commencé à développer le projet, dans le fond, on cherche à éviter les secteurs où le souterrain apparaîtrait comme étant à peu près la seule solution pour réaliser le
2220

2225 projet. Donc, avec la zone d'étude, avec les milieux sensibles, on cherche, donc, les secteurs, si on veut, les moins sensibles, et dans le cadre de ce projet-là, notamment, le fait de longer des emprises existantes est apparu rapidement comme étant privilégié par le milieu. Donc, de façon générale, les gens et le milieu préfèrent -- souvent, en tout cas -- avoir des lignes regroupées, versus avoir deux lignes sur le territoire, qui sont séparées.

2230 Donc, pour répondre à votre question, le projet n'est pas envisagé d'un point de vue souterrain. Il faut comprendre aussi que le souterrain vient avec certains impacts, environnementaux également. Il faut construire des postes aérosouterrains, donc, il faut avoir une ligne qui est aérienne, un équipement, un poste qui va permettre de -- dans le fond, de transférer la ligne aérienne vers une ligne souterraine, et la même chose à l'autre extrémité de la portion souterraine. Donc, sur une courte longueur, d'avoir deux postes aérosouterrains de chaque côté, lorsqu'on parle essentiellement -- puis ça, c'est important aussi de le dire, tantôt, vous parliez du périmètre urbain, du nombre de lots, et tout ça; notre projet n'empêche pas la construction de résidences dans le secteur. C'est-à-dire que les terrains qui sont « *construisibles* » le demeurent. Ça, c'est un point qui est important à préciser. Et donc, on parle essentiellement d'aspects visuels, notamment. Et on en est conscient, et c'est pour ça que, dès le début du projet, assez tôt dans le projet, notamment au début de la consultation, on a proposé des pylônes tubulaires -- et on peut regarder les simulations visuelles -- justement pour atténuer le plus possible les aspects visuels dans le quartier.

2245 Donc, pour répondre à votre question, c'est un projet qui est conçu en aérien, et ce qu'on propose, c'est plutôt des mesures d'atténuation autres, comme les pylônes tubulaires, l'aménagement de l'emprise, l'installation d'écrans visuels -- d'écrans végétaux, pardon.

LE PRÉSIDENT :

2250 Je vous remercie. Je vais retourner à Monsieur Brousseau.

Alors, votre deuxième question, Monsieur Brousseau?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

2255 Oui. Si je peux me permettre, juste avant ma deuxième question, je pense que vos règles nous permettent d'apporter des correctifs lorsqu'il y a une information qu'on considère erronée. Même si ça semble anodin, je l'avais lu dans le document, puis je l'ai entendu encore lors des interventions, on présente la variante comme étant la variante proposée par la Ville de Thetford. En fait, c'est faux. La Ville avait proposé certaines variantes, mais la variante qui a été à l'étude, 2260 c'est une variante qui est proposée par Hydro-Québec. Si on se fie sur les variantes que nous

2265 avions déposées, bien, probablement que les 18 personnes qui sont contre ne seraient probablement pas contre du tout, il n'y aurait peut-être plus personne contre, étant donné qu'on éloignait du quartier résidentiel. Donc, mon élément principal dans le correctif que je veux apporter, c'est que, dans les documents d'Hydro-Québec, on parle de la variante proposée par la Ville de Thetford; en fait, la variante qui est à l'étude présentement a été amenée par Hydro-Québec, là, ce tracé-là. Donc, voilà là-dessus.

2270 Maintenant, ma deuxième question : j'ai entendu aujourd'hui le porte-parole d'Hydro-Québec, dans une entrevue à Radio-Canada, parler des raisons de rejeter la variante. En fait, vous l'avez abordé, puis je vous remercie, avec les différentes questions de la Ville, là, entre autres, la question -- la raison principale était le déboisement. Je pense qu'on est en mesure de démontrer qu'il y a moins de déboisement avec la variante qu'avec le tracé initial. Mais on se questionne aussi quand on voit le rapport qui a été déposé dans les derniers jours, qui démontre une très, très forte majorité des gens qui souhaitent avoir le tracé de la variante, et puis qui souhaiteraient aussi qu'il soit amélioré, comme il avait été proposé initialement par la Ville, mais dans la conclusion, ce qu'on dit, c'est que, bien, ça pourrait causer problème, parce qu'il faudrait faire d'autres études -- d'autres études environnementales, d'autres démarches dans le milieu, d'autres analyses techniques, on se demande vraiment pourquoi ça n'avait pas été fait avant, parce qu'il a fallu insister énormément auprès d'Hydro-Québec pour qu'il y ait une analyse de la variante, puis là, ce qu'on se demande, puis c'est ça qui est ma question, c'est : est-ce que Hydro-Québec ne s'est pas trop avancée sur le tracé initial, ce qui l'empêche vraiment de faire marche arrière et de souhaiter réellement analyser en profondeur la variante, puis pouvoir même l'envisager, parce qu'ils sont trop avancés, puis si on se fie sur les démarches sur le terrain d'Hydro-Québec, alors qu'ils n'ont pas encore rencontré le propriétaire unique du terrain de la variante, mais il y a énormément de démarches de faites, même des acquisitions qui ont été faites, du côté du tracé initial, on se demande si Hydro-Québec ne s'est pas -- si on prend l'expression, ne s'est pas peinturée dans le coin, présentement, là.

2290 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Tremblay?

M. NICOLAS TREMBLAY :

2295 Je comprends que la question, c'est si Hydro-Québec s'est peinturée dans le coin?

LE PRÉSIDENT :

Avec la -- avec la -- la variante retenue, là, par rapport à la variante étudiée.

2300 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

2305 Donc, dans le fond, ce que je pourrais répondre à ça, c'est qu'il n'est jamais trop tard pour faire une amélioration à un projet. Maintenant, comme un changement n'est pas nécessairement une amélioration, avant de procéder à un changement important dans un projet, il faut s'assurer de couvrir tous les aspects. Est-ce qu'on améliore un aspect du dossier, mais on crée d'autres impacts ailleurs? Est-ce qu'on crée une grande amélioration d'un côté, et des impacts relativement faibles de l'autre côté? C'est cette analyse-là qui permet, à la fin, de déterminer si le changement est réellement une amélioration. Et on peut entrer les coûts, l'échéancier, l'acceptabilité sociale, tous les enjeux. Donc, ce que je veux expliquer par ça, c'est il n'est pas trop tard pour améliorer le projet.

2315 La situation dans laquelle on se trouve, c'est que c'est une situation qui est assez complexe, avec des gens qui trouvent que c'est une très bonne idée, la variante, des gens qui ont certaines préoccupations, une deuxième municipalité qui préfère le tracé de l'étude d'impact. C'est ça l'état de la situation dans laquelle on est. Donc, est-ce que ça peut être modifié? Oui. Si la conclusion, c'est que c'est une vraie amélioration, ça pourrait se faire. Donc, la question -- la question à laquelle il faut répondre maintenant, c'est : s'agit-il vraiment d'une amélioration? Et le processus du BAPE, notamment les audiences, et tout ça, c'est une autre occasion pour les gens de faire connaître leurs préoccupations, de poser des questions, de donner leur opinion, aussi. Donc, c'est la situation dans laquelle on se trouve maintenant. Mais l'ouverture d'Hydro-Québec pour améliorer le projet, elle est là, et s'il y a une amélioration à faire, elle sera faite. Maintenant, au moment où on se parle, il y a des enjeux, et ça fait en sorte que ce n'est pas une situation qui est si claire.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

2330 C'est certain que ce n'est pas nous qui sommes en mesure de trancher la question, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, mais c'est certain que si on constate que, avec surtout les questions, mais surtout la deuxième partie, que -- bon, ça peut être difficile à résoudre, là, je peux vous l'accorder, mais ça veut dire, à ce moment-là, Hydro-Québec se retrouve avec un problème. Donc -- et c'est à lui à trouver la solution.

2335 Parce que ce n'est pas la première fois que je vois ce genre de situation là dans un mandat. Je peux vous référer à une autre audience que j'ai faite, qui était le Pipeline Saint-Laurent, où, dans l'ensemble du tracé, du côté des municipalités, ça allait bien, sauf à un endroit où il y avait un conflit entre l'initiateur et une MRC. C'est sûr que nous, dans le rapport, on est arrivé, on a dit : « // *y a un problème là.* » Surtout que la MRC, elle, voulait utiliser son pouvoir de dire -- de non-conformité du projet, là, donc, il y avait comme un -- on les avait encouragés à discuter entre eux

2340 autres entre les deux parties de l'audience publique pour voir s'il n'y avait pas des moyens d'avoir
des progrès. Ils s'étaient effectivement rencontrés à nouveau. Il n'y avait pas vraiment eu de
progrès. Nous, on était pris à constater, « *Il y a un problème là. La MRC ne s'entend pas du tout
avec l'initiateur du projet. Il y a un conflit pour cet emplacement-là.* » Bon. Dans l'occurrence
2345 dans ce cas-là, ça a traîné un certain nombre de mois. À un moment donné -- nous, on avait
suggéré, dans le rapport, bien, qu'un conciliateur soit nommé pour essayer de rapprocher les
parties. Ça a pris un certain nombre de mois, le gouvernement, effectivement, a nommé un
conciliateur, puis -- en tout cas, il y a eu des discussions, mais les gens ont fini par s'entendre.
Mais c'est certain que ça a pris un certain nombre de mois avant qu'il y ait entente, là. C'est
souvent ça le problème. Nous, on fait plutôt une photographie de la situation, est-ce qu'il y a des
2350 lumières vertes à des endroits? Des lumières oranges? Des lumières rouges? Là, ça peut
ressembler à une lumière rouge, actuellement, là, la portion du tracé dans Thetford Mines. C'est
ce que je comprends, là. C'est pour ça que j'invite Monsieur Brousseau à ne pas commenter.

C'est sûr qu'on a reçu les questions, on les a toutes regardées, on les a prises en note, hein.
Il y avait certains éléments d'information que la Ville nous a fournis, ils ont mis un point
2355 d'interrogation à la fin, là, on les a mis dans notre questionnaire, mais c'est fondamentalement pas
nécessairement une question, c'est un élément d'information. Mais on l'a en note, là. Ça nous
permet d'échanger, éventuellement, là-dessus. Mais ça ressort qu'il semble y avoir quand même
un conflit, et la solution, effectivement, ne m'apparaît pas évidente si personne n'est d'accord sur --
même du côté des municipalités, sur -- il n'y a pas consensus, autrement dit, du côté municipal.
2360 Mais nous, ce n'est pas -- l'important, c'est -- ce n'est pas nous qui allons pouvoir trancher, on
n'est pas des experts en tracés de lignes ou en modifications de tracés de lignes. C'est important
de le souligner.

Ça va, Monsieur Brousseau? Est-ce que vous avez une question complémentaire?

2365

M. ALAIN TREMBLAY :

Peut-être, Monsieur le Président -- Alain Tremblay, ministère des Ressources naturelles -- un
petit complément que je voudrais vous dire...

2370

LE PRÉSIDENT :

Oui. Allez-y.

2375 **M. ALAIN TREMBLAY :**

... par rapport à ce que vous dites sur l'autorisation des MRC. Dans le cas du projet présent, il y a deux MRC concernées, c'est la MRC des Appalaches et la MRC du Granit. Notre ministère comme tel, dans les délégations, notre sous-ministre en titre a fait une demande d'avis de conformité à ces -- a déjà fait une demande d'avis de conformité à ces deux MRC-là, du projet d'Hydro-Québec, puis les objectifs, à savoir si ça répond bien aux objectifs de leur schéma d'aménagement, et on a eu, effectivement, en vertu de cette demande-là de l'article 149 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, des avis de conformité qui ont été, par résolution municipale -- euh... par résolution -- parce que ce n'est pas municipal, peut-être qu'il faut le dire, parce que c'est des MRC -- on a eu des résolutions signées à l'effet que ça ne contrevenait pas à leur schéma d'aménagement.

2380 **LE PRÉSIDENT :**

2390 Vous nous confirmez que vous avez reçu les avis de conformité des deux MRC?

M. ALAIN TREMBLAY :

2395 Oui. On peut vous les donner -- on en a deux copies, là -- à la pause.

LE PRÉSIDENT :

OK. C'est une question de base qu'on avait, où c'en était à l'intérieur du processus.

2400 Oui. Monsieur Brousseau?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

2405 Oui. En fait, peut-être juste en terminant, là, parce qu'on parle des préoccupations des gens qui -- par rapport à la dernière consultation qu'il y a eu. Je pense que c'est important de mentionner que les préoccupations des gens, c'est les préoccupations de personnes qui sont à proximité de la variante, puis que si ces gens-là avaient habité dans l'autre quartier, ils auraient eu exactement les mêmes préoccupations. Donc, je pense qu'il faut tempérer un peu ces préoccupations dans ce sens-là, c'est des préoccupations de gens qui sont à proximité d'une ligne, que personne n'apprécie être à côté de la ligne. Donc, je pense que c'est important de le dire de cette façon-là, là, aussi, là.

LE PRÉSIDENT :

2415 Effectivement. Mais, de toute façon, il y aura la deuxième partie de l'audience publique. Donc, les gens peuvent venir nous parler de leurs préoccupations concernant, notamment, la question du passage de la ligne à Thetford Mines. Et d'ailleurs, avec les règles -- on prévoit d'ailleurs aller à Thetford Mines pour la deuxième partie de l'audience publique, et, à ce moment-là, on marchera en présentiel, c'est-à-dire que les gens vont pouvoir venir présenter leur mémoire devant la commission, ceux qui le désirent, là, donc -- là, on est à distance, mais -- c'était pour l'annoncer. À moins que la Santé publique resserre les règles, mais, heureusement, ils ont desserré les règles. Au début, c'était 14 personnes dans une salle à la fois. Ils ont monté ça à 50. Donc, ça veut dire qu'une première partie de l'audience publique, ici, ce n'était pas possible d'avoir des citoyens dans la salle, mais une deuxième partie, avec 50 personnes, ça va très bien aller pour qu'on soit à Thetford Mines pour écouter les préoccupations de la population.

2420

Ça fait que je vous remercie, Monsieur Brousseau, puis si vous avez d'autres questions...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

2430 Vous êtes les bienvenus. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2435 ... vous pouvez vous réinscrire.

Donc, j'aurais Madame Louise Gratton en ligne téléphonique. Bonsoir, Madame.

Mme LOUISE GRATTON :

2440 Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Je suis le surnom (*sic*) de Nature Québec. J'ai -- ma question concerne le parc Frontenac. Si j'ai bien compris, le tracé retenu va intersecter le parc sur une distance de 590 mètres, et que la zone d'emprise de la ligne sera exclue des limites du parc. Alors, je dois comprendre que ça, c'est un peu -- il y a eu une alternative, là -- j'ai la carte devant moi, là -- un tracé alternatif qui a été proposé, mais la Sépaq et les citoyens ont choisi le tracé proposé, le tracé retenu comme le tracé préférentiel, donc, qui intersecte une partie du parc. Alors, j'imagine que, pour modifier les limites d'un parc national, donc, en exclure une portion, il va falloir aller à la *Loi sur les parcs nationaux*.

2445

2450 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2455 **Mme LOUISE GRATTON :**

Mais ma question, c'est que, à ce moment-là, on a une intersection, là, puis le territoire du parc va être coupé par la ligne hydro. Est-ce que ça menace le maintien de la portion qui reste entre la ligne et la route -- je pense que c'est 161 -- c'est ça? Et ma question, en fait, s'adresse plutôt à la Sépaq, ou : est-ce que cette ligne-là -- cet endroit-là va demeurer un accès pour le parc?

2460

LE PRÉSIDENT :

On va poser la question au ministère des Forêts. Concernant le parc, on sait qu'il y a eu -- bon, la *Loi sur les parcs* a été activée pour la modification sur les parcs. Donc, est-ce que vous pouvez nous dire où c'en est rendu, et aussi répondre à la question de Madame Gratton? Donc, la ligne intersecterait le parc, il y aurait une partie qui serait sortie, qui serait à l'extérieur, donc, qui serait déconnectée du parc, mais qu'est-ce qui arrive avec...?

2465

2470 **Mme LOUISE GRATTON :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2475

Non, mais en même temps, faire un topo, où vous en êtes rendus, actuellement, concernant cette demande-là, et après ça, bien, répondre à la question de Madame Gratton.

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

2480

Le son est bon? Alors, oui, l'aspect parc a fait l'objet de discussions entre l'unité des parcs du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, et cette question très spécifique sur laquelle il y a eu des échanges nombreux avec la partie prenante, c'est Madame Isabelle Tessier qui devrait répondre à la question. Je pense qu'elle est présentement en ligne.

2485

Mme ISABELLE TESSIER :

Oui. Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2490

Nous l'avons?

Mme ISABELLE TESSIER :

2495

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2500

Allez-y, Madame.

Mme ISABELLE TESSIER :

2505

Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Madame Gratton. Effectivement, la portion qui serait exclue des limites du parc national de Frontenac, si jamais le gouvernement autorise le projet d'Hydro-Québec -- en fait, s'il n'y a pas d'autorisation du projet Hydro-Québec, il n'y aurait pas d'exclusion des limites du parc national de Frontenac, et la portion qui serait exclue ne serait que pour l'emprise nécessaire à Hydro-Québec. On n'en exclurait pas davantage, ce qui signifie que la portion située entre l'éventuelle ligne et la route demeurerait dans le parc, donc, l'accès n'en serait pas -- n'en serait pas, là -- l'accès pour pouvoir traverser la ligne et pénétrer à l'intérieur du parc, là, serait maintenu, donc, s'il y avait lieu d'avoir un accès. Par contre, c'est un secteur où, justement, il n'y a pas vraiment d'accès, il y a déjà une ligne existante. Il y a seulement qu'un sentier, là, de service qui peut être utilisé, donc -- voilà. Et je crois que ça répondrait à la question de Madame Gratton.

2510

2515

LE PRÉSIDENT :

OK. Mais plus précisément, donc, la portion...

Mme LOUISE GRATTON :

2520

Parfait. Oui, ça répond à ma question.

Mme ISABELLE TESSIER :

2525

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2530 Oui. Excusez-moi, Madame Gratton. Justement, sur la portion du parc qui est touchée par le tracé, donc, elle avait été acquise pour aménager une entrée de parc. C'est ce qu'Hydro-Québec dit dans son étude d'impact, là, au PR3.1, page 6-9. C'est-à-dire : « *Ce projet n'avait pas été mis en oeuvre à ce jour* » -- là, c'est ce que Hydro dit. Donc -- parce que c'est comme une protubérance, cette partie du parc là qui vient se juxter à la route existante -- je crois que c'est la route 161, là, comme Madame Gratton a dit. Ça, c'était exact, cette portion-là, c'était vraiment
2535 pour faire une route d'accès?

Mme ISABELLE TESSIER :

2540 Bien, effectivement, c'était une des options envisagées, mais lorsque le parc prend vie puis qu'il devient plus achalandé puis qu'on fait des pôles de services puis qu'on vient qu'à aménager le parc, bien, il y a certaines parties du parc qu'on se rend bien compte, qu'avec le temps, bien, ce n'est peut-être pas nécessairement -- on n'a pas besoin de tous, tous, tous les accès nécessaires pour rendre accessible le parc aux visiteurs. Donc, là, ce qui est en ce moment, c'est vraiment juste un chemin de service, puis le parc national de Frontenac a déjà ses pôles bien définis et
2545 délimités, là, pour les visiteurs.

LE PRÉSIDENT :

2550 Je veux comprendre, cette portion-là, elle n'avait pas été incluse dans le parc à des fins fauniques ou floristiques? C'était vraiment pour venir se juxter sur la route 161; c'est ce que je viens de comprendre?

Mme ISABELLE TESSIER :

2555 Exactement. Dans un éventuel besoin, mais qui -- finalement, ce parc-là a été créé en 1985, donc, plus de -- plusieurs années plus tard, donc, il ne s'avère pas vraiment un accès, là, qui va être aménagé. Qui plus est, il y a déjà une ligne hydroélectrique qui traverse cet endroit-là. Donc, la ligne existante, comme Hydro-Québec l'a présenté, suivrait une ligne électrique déjà existante.

LE PRÉSIDENT :

2560 On sait que, par le passé, il y a de nombreuses années que, bon, il y avait des parcs nationaux -- d'ailleurs, j'ai toujours en mémoire le parc national d'Oka, où le plus gros camping du Québec, à ma connaissance, en termes de nombre d'emplacements, est situé à l'intérieur d'un
2565 parc national. On se souvient qu'il y a eu des centres de ski qui ont été développés. On sait que,

2570 par contre, par après, la *Loi sur les parcs* a évolué vers une fonction de conservation plus qu'une
fonction d'exploitation touristique. Il y a du tourisme qui se fait, mais on s'est dit : « *On va arrêter
de construire de centres de ski puis faire un parc avec le centre de ski.* » Mais depuis les
dernières moutures de la *Loi sur les parcs*, c'est-à-dire depuis -- je ne veux pas remonter, là. On
sait que, par exemple, le parc du Mont-Sainte-Anne, il a été -- les limites ont été modifiées, mais
ça remonte à relativement loin. Mais dans les dernières années, les 15, 20 dernières années, est-
ce qu'il y a eu des modifications, surtout depuis la dernière version, la version de 2001 de la *Loi
sur les parcs*, est-ce que c'est la première demande de modification des limites d'un parc, là, pour
faire passer une infrastructure que -- est-ce que c'est un précédent, ou pas, l'actuelle demande?

2575 **Mme ISABELLE TESSIER :**

2580 Bien, en fait, c'est intéressant, ce que vous apportez comme nuance. C'est qu'avant, il y avait
des parcs de récréation, et il y avait des parcs voués à la conservation, et depuis 2001, tous les
parcs nationaux du Québec sont des parcs de conservation, mais la mission des parcs nationaux
n'exclut pas de vouloir rendre accessible pour des activités récréatives extensibles. Donc, c'est
vraiment une double mission, mais oui, la mission de conservation en est une prioritaire.

2585 Pour la révision des limites d'un parc national, le gouvernement, avec la *Loi sur les parcs*, a le
pouvoir de modifier les limites d'un parc national. Toutefois, il doit aller en -- ils doivent faire des
consultations publiques -- ce que vous faites en ce moment -- et puis, donc -- à ma connaissance,
il y a eu des révisions de limites d'un parc national, sur lequel -- notamment des parcs nationaux
où on révisé les limites, on les agrandit, mais, des fois, il y a des parcelles de terrain, des fois, qui
peuvent être exclues pour un grand nombre de raisons, et les raisons sont très variables selon le
2590 terrain. Donc, je ne pourrais pas vous dire exactement toutes les raisons qui ont fait en sorte
qu'on a pu exclure, parfois, des petits secteurs, mais oui, c'est arrivé, mais pour un projet de ligne
électrique, ça, c'est sûr que c'est la première fois.

2595 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

Oui, Madame Gratton, votre autre question?

2600 **Mme LOUISE GRATTON :**

Oui. Alors, ça répond à ma question. Pour avoir été sur le Comité aviseur sur les parcs
nationaux pendant de nombreuses années, je sais, entre autres, que le ministère des Transports,
par exemple, pour modifier une courbe dangereuse sur une route, a déjà empiété sur le parc de

2605 Plaisance en Outaouais, et cet empiètement-là a été compensé par d'autres terrains. Alors, je sais
qu'on considère une compensation pour les milieux humides, comme l'exige, en fait, la *Loi sur* -- la
nouvelle *Loi sur les milieux humides et hydriques*, et je me demande si ça ne serait pas opportun --
2610 en tout cas, on pourrait en discuter éventuellement -- que Hydro-Québec compense la perte de
superficie dans le parc par une compensation financière qui irait au parc, ou par le remplacement
d'une portion de terrain qui pourrait se jouxter au parc?

LE PRÉSIDENT :

2615 Donc, j'imagine qu'il y a des discussions entre le ministère, la Sépaq et Hydro-Québec sur la
nature de la compensation. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire, Madame, là-dessus?

Mme ISABELLE TESSIER :

2620 Oui. Bien, en fait, comme Hydro-Québec l'a dit lors de leur présentation ce soir, c'est qu'ils
étaient conscients qu'ils traversaient un parc national puis qu'il devait y avoir des discussions pour
-- advenant que ce projet-là soit autorisé par le gouvernement, qu'il y ait une compensation -- qu'il
y ait des compensations pour le parc national, et ces compensations-là pourraient prendre la forme
de plusieurs -- plusieurs possibilités, parce qu'il pourrait y avoir de l'achat de terrains pour
compenser, il pourrait y avoir des restaurations de milieux -- de milieux dégradés à l'intérieur du
2625 parc, il pourrait y avoir des actions pour contrôler des espèces exotiques envahissantes, il pourrait
-- donc, c'est une multitude, là, de possibilités qui seraient à regarder avec Hydro-Québec. Et
Madame Gratton faisait référence à un comité aviseur, le Comité consultatif sur les parcs
nationaux, et effectivement, c'est le genre de sujet qu'on traite au sein de ce comité-là, et ç'a été
2630 amené, là, par les gens du comité qu'il devait y avoir des compensations qui soient faites, donc,
les négociations ou les discussions pour trouver une avenue devraient se poursuivre avec Hydro-
Québec.

LE PRÉSIDENT :

2635 Mais vous avez précisé que -- ce que j'ai compris au début de votre explication, les -- bon, les
discussions sont préliminaires, parce que vous attendez la décision du gouvernement sur est-ce
que le projet va se faire ou pas; c'est ça que -- et, à ce moment-là, vous nous dites que les
discussions s'intensifieraient, à ce moment-là, avec l'autorisation du projet? Est-ce que c'est dans
cet ordre-là? J'ai bien compris ça?

2640

Mme ISABELLE TESSIER :

2645 C'est une bonne -- en fait, c'est qu'on laisse aller les audiences publiques pour entendre les gens, et puis, qu'après ça, on va se rasseoir immédiatement avec Hydro-Québec pour discuter des compensations et pour arriver à proposer au gouvernement du Québec des compensations, si jamais ce projet-là était accepté. Donc, l'ordre des choses, c'est plutôt d'attendre les audiences pour entendre les gens, puis comme Madame Gratton l'a dit, si le sujet de la compensation financière ressort pour la perte de superficie à un parc national, bien, c'est sûr que nous, au sortir de ces audiences-là, on poursuit les discussions avec Hydro-Québec rapidement sur ce sujet-là.

2650

LE PRÉSIDENT :

2655 Ça va dépendre s'il y a des gens qui viennent présenter des mémoires dans le cadre de notre audience. Donc, vous allez suivre cela, mais ça va dépendre s'il y a des gens qui viennent effectivement présenter des éléments dans un mémoire qui vont parler du parc Frontenac, bien entendu.

2660 C'est sûr que -- et ça avait été envisagé, d'ailleurs, dans le projet de loi 61, là, qu'il y ait un amalgame, là, entre des audiences publiques du BAPE en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et la *Loi sur les parcs*. Le projet de loi 61 n'a pas été adopté, alors, c'est certain que, de façon informelle, bien entendu, oui, nous, on reçoit tout citoyen qui veut venir nous parler du projet, peu importe l'aspect, et le parc national de Frontenac fait partie des objets du projet, bien entendu, de par ces modifications-là. Alors, ça, on peut le mentionner, mais il reste que les audiences, présentes audiences du BAPE, ne sont pas le mécanisme formel satisfaisant aux exigences de la *Loi sur les parcs*, à l'heure actuelle. C'est important de mentionner la précision, là. Notamment -- et ce n'est pas -- parce que si le projet de loi avait été adopté, le projet de loi 61, ce n'était pas automatique non plus. Il fallait, à ce moment-là, qu'il y ait une demande du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, au ministre de l'Environnement, et celui-là, disons, acquiesce et mandate le BAPE, un commissaire du BAPE, que je comprenais, dans le projet de loi, et, à ce moment-là, bien, c'est le président du BAPE qui détermine, bon, quel commissaire est disponible pour agir sur ce point-là. Mais pour l'instant -- ça aurait pu arriver, disons, que la présente commission aurait pu faire office de double -- double mission sur cet aspect-là, mais ce n'est pas le cas, là. Alors, c'est la nuance qui est importante, que je fais ici ce soir, là. On n'agit pas -- autrement dit, en début de la présentation, j'ai dit : « *On mène l'audience de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement seulement.* » Donc, on n'agit pas pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur les parcs*. Je pense que c'est important de faire la nuance ce soir, là. Notre mandat est uniquement en fonction de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Mon collègue veut ajouter quelque chose.

2665

2670

2675

2680

LE COMMISSAIRE :

Oui. Bien, justement, en vertu de la *Loi sur les parcs*, il y a une période de consultation publique qui est prévue. Est-ce que -- où en êtes-vous par rapport aux démarches qui sont prévues par la Loi? Est-ce qu'il y a une consultation publique qui a déjà été réalisée?

2685

Mme ISABELLE TESSIER :

Alors, en fonction de la *Loi sur les parcs*, il y a le propre processus de consultation, effectivement, qui est nécessaire avant d'en arriver à proposer au gouvernement de modifier la limite d'un parc national. Ces consultations-là, nous nous sommes arrimés avec le ministère de l'Environnement pour faire coïncider un peu les démarches, et oui, le ministère Forêts, Faune et Parcs a entamé ces démarches. Il y a eu un avis dans la Gazette officielle qui a été publié, et puis la fin de période pour recevoir les oppositions écrites se terminait le 14 juillet, et il y a donc -- au ressort de cette période-là, c'est que le ministre responsable des parcs nationaux n'a pas à tenir sa propre audience publique. Par contre, le BAPE va tout de même traiter de la portion « *parc national* », même si ce n'est pas en vertu de la LQE, parce que le projet d'Hydro-Québec traverse le parc national.

2690

2695

LE COMMISSAIRE :

2700

Oui. Merci. Donc, en vertu de la *Loi sur les parcs*, ce qu'on comprend, c'est que ce processus-là est clos, il n'y a pas eu de -- il n'y a pas eu de matière pour le ministre de tenir des audiences publiques, par contre, vous allez suivre les audiences du BAPE, au cas où il y aurait des citoyennes, des citoyens qui voudraient en traiter?

2705

Mme ISABELLE TESSIER :

Oui, puis c'est important pour nous d'entendre les citoyens qui peuvent alimenter notre réflexion puis les futures discussions avec Hydro-Québec.

2710

LE COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

2715

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie.

Madame Gratton, est-ce que ça vous va?

2720

Mme LOUISE GRATTON :

Oui, ça me -- je vous remercie infiniment de m'avoir permis d'exprimer -- de poser la question. Merci.

2725

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci. Bonne soirée.

2730

Nous allons maintenant inviter Monsieur Laval Chabot, un citoyen par téléphone. Bonsoir, Monsieur Chabot. Alors, votre première question?

M. LAVAL CHABOT :

2735

Oui. Bonsoir à vous tous. Ma première question, c'est en vertu des règlements qui régissent l'aménagement urbain, pour les portions des lignes qui traversent les municipalités urbanisées, ce serait-tu possible de penser à un enfouissement de ces lignes de quelque force d'énergie qui puisse passer sous terre? Ce serait-tu possible?

2740

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tremblay?

M. NICOLAS TREMBLAY :

2745

Oui. Donc, j'entends la question de Monsieur Chabot, en fait, un peu comme je l'expliquais tantôt, si je comprends bien la question, là, est-ce que ça pourrait être souterrain dans les portions urbaines. Un peu comme je l'expliquais plus tôt, on n'envisage pas le souterrain dans le projet des Appalaches-Maine. C'est un projet qui est conçu en aérien, et comme j'expliquais aussi un peu plus tôt, tout dépendant des endroits dont on parle, il y a quand même -- même avec le souterrain, il y a des impacts qui viennent avec, dont, notamment, l'installation de postes aérosouterrains, donc, on favorise plutôt des mesures d'atténuation autres, comme l'installation d'écrans visuels, l'utilisation de pylônes tubulaires, et autres. Donc, c'est plutôt les mesures d'atténuation qu'on privilégie dans ces cas-là.

2755

M. LAVAL CHABOT :

OK.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

On comprend que c'est possible, mais Hydro-Québec...

2765 **M. LAVAL CHABOT :**

Est-ce que j'ai le droit à...

LE PRÉSIDENT :

2770 ... n'envisage pas -- oui, Monsieur Chabot? Avez-vous une autre question?

M. LAVAL CHABOT :

Oui. Est-ce que les nouveaux pylônes vont être conçus pour résister au verglas?

2775

LE PRÉSIDENT :

Donc, la ligne projetée -- pour résister au verglas, hein; c'est ça?

2780 **M. LAVAL CHABOT :**

Pour résister au verglas, oui.

LE PRÉSIDENT :

2785

Monsieur Tremblay?

M. NICOLAS TREMBLAY :

2790 Oui. Donc, pour répondre à la question plus précisément, j'inviterais mon collègue Vincent Fihey à y répondre, s'il vous plaît.

M. VINCENT FIHEY :

2795 Oui. Donc, tout à fait, oui, la ligne est conçue pour résister au verglas, là. Donc, on a décidé d'un niveau de verglas correspondant à une période de récurrence de une fois aux 150 ans. Donc, ça, ça nous permet de -- par exemple, de résister à un niveau de verglas similaire à celui vécu lors de la tempête de '98, pour cette ligne.

2800 **LE PRÉSIDENT :**

C'est quoi la différence entre le givre et le verglas? Parce qu'on voit souvent, Hydro-Québec dit : « *veut éviter les zones de givre* ». Donc, la différence fondamentale entre les deux?

2805 **M. LAVAL CHABOT :**

Oui. Le givre.

M. NICOLAS TREMBLAY :

2810 Bien, en fait, Monsieur le Président, la question est simple, mais la réponse ne semble pas si simple. On pourrait prendre la question en délibéré et vous revenir avec plus de précisions sur comment interpréter les deux termes, ou comment se comparent les deux -- les deux mots.

2815 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. C'est parce que, dans l'étude d'impact, vous avez abordé la question du givre -- bon, j'ai fait des cours en « *climato* », je pourrais répondre, mais je ne peux pas répondre. Donc, je vais vous laisser la question en délibéré pour faire la différence, la distinction comment le givre se forme, et dans quelles circonstances on a du verglas, autrement dit. Alors -- parce que ç'a été abordé aussi par une citoyenne qui posait une question similaire. J'essaie de la retrouver, là, on avait reçu une question par écrit qui portait d'ailleurs sur cette question-là, parce que je ne l'ai pas en -- ce serait -- Karim va regarder ce serait quelle question, là, mais -- si tu fais le mot-clé « *verglas* »? 13-4.

2825
2830 Donc, on avait quelqu'un d'autre qui avait posé une question similaire. Je l'ai ici. 13 -- donc, c'est ça, c'est -- on a une question, « *les prévisions* » -- entre autres, c'est ça, on a : « *Les prévisions climatiques à l'horizon 2080 présentent une augmentation des températures moyennes et des précipitations totales.* » Donc, on avait une citoyenne qui avait posé la question, on avait déjà des questions similaires, c'est pour ça qu'on l'a gardée : quelles sont les prévisions relatives aux épisodes de verglas et sur le risque de givre? Est-ce que, à long terme, par exemple, on

anticipe une augmentation des risques de verglas? Une diminution des risques de givre? Qu'en est-il, à long terme?

2835 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Donc, j'inviterais mon collègue Benoit Des Croisselles à répondre à la question, s'il vous plaît.

2840 **M. BENOIT DES CROISSELLES :**

2845 Donc, pour répondre à la question, Hydro-Québec travaille avec, par exemple, Ouranos, ou des groupes pour essayer de voir quelles sont les prévisions dans le temps. Les éléments comme le verglas et le givre, c'est des éléments qui sont très difficiles à voir arriver dans le temps, donc, à voir quelles sont les perspectives par rapport à ça, mais c'est quand même des choses sur lesquelles on travaille, et qu'on mène des recherches avec des groupes du genre d'Ouranos, pour voir comment ces éléments-là pourraient changer avec les changements climatiques, par exemple. Donc -- mais je n'ai pas de réponse en tant que telle, là, parce que c'est des éléments qui sont quand même assez particuliers à analyser et à prévoir dans le temps, et donc, il n'y a pas nécessairement de réponse, là, actuellement, à savoir est-ce que ça va être augmenté ou pas, là, dans le temps, par rapport à un contexte de changements climatiques.

2855 Malgré tout, pour s'assurer de s'adapter aux changements climatiques, bien, on met quand même des mesures en place pour s'assurer que nos structures sont résistantes et seront résistantes dans le temps, là, pour, évidemment, ne pas avoir à les reconstruire, donc, comme mon collègue Monsieur Fihey disait, donc, on utilise des récurrences plus élevées, on peut -- par exemple, on insère des pylônes anti-cascade pour s'assurer que, s'il y avait des épisodes de verglas, donc, ça ne serait pas la ligne au complet qu'on perdrait, donc, la ligne serait résistante. On regarde aussi au niveau de la dilatation des conducteurs, pour s'assurer que, s'il y a des augmentations de la température, donc, les conducteurs se dilatent, donc, ils peuvent se rapprocher plus du sol, donc, on s'assure de tenir compte de ça pour que notre ligne soit bien adaptée à un contexte de changements climatiques.

2860 **LE PRÉSIDENT :**

2865 Mais ce que j'ai compris de votre explication, donc, on peut -- Ouranos peut vous donner des prévisions sur les augmentations de température, mais sur le verglas et le givre, pour l'instant, ils sont incapables de se prononcer sur des tendances; c'est ce que je dois comprendre?

M. BENOIT DES CROISSELLES :

2870

Oui. C'est ce que je dis. Dans le fond, il y a des éléments comme ça, des éléments qui sont vraiment très ponctuels, que c'est plus difficile d'arriver avec des prévisions, mais sur lesquelles on continue à travailler avec des groupes, puis on a des partenariats, là, pour voir à toujours bien planifier notre réseau et avoir un réseau le plus résistant possible.

2875

LE PRÉSIDENT :

Oui. Monsieur Chabot, une autre question?

2880

M. LAVAL CHABOT :

Oui -- non, ça va.

LE PRÉSIDENT :

2885

Ça vous va?

M. LAVAL CHABOT :

2890

Ça va. C'est parfait. Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie. Alors, bonne soirée.

2895

M. LAVAL CHABOT :

Bonne soirée.

2900

LE PRÉSIDENT :

Pour l'instant, je crois qu'on n'a pas d'autres participants. On va continuer à poser quelques questions. Si -- parce qu'on prévoit terminer, de toute façon, vers 22 h 30. De toute façon, le registre va demeurer ouvert, alors, les gens, inquiétez-vous pas, donc, les gens en ligne qui veulent poser des questions, par exemple, demain, *et caetera*, donc, notre registre est ouvert, donc, ça veut dire vous pouvez, cette nuit, vous inscrire au registre, ou demain matin. Et nous, à compter de 13 h 30, on va appeler les gens, puis si on a quelques personnes -- bien, si vous vous

2905

2910 inscrivez, disons, demain matin, ou cette nuit, bien, dites-nous -- vu qu'on n'a pas beaucoup de participants, dites-nous -- si vous êtes en mesure de passer dans l'après-midi, dites-le tout de suite, ou dans la soirée, pour qu'on évite de vous recontacter ou qu'on ne vous retrouve pas. Alors, si vous êtes capable de nous indiquer, « *Je peux poser ma question dans l'après-midi* », ou « *Je préfère la poser en soirée* » en même temps, donc, les gens qui désireront se réinscrire, à ce moment-là, indiquez-nous le moment qui vous est favorable pour qu'on vous contacte, donc, ça va être plus facile pour nous, et plus facile pour vous en même temps.

2915 Alors, entre-temps, nous, on va poser un certain nombre de questions. Je vais laisser, d'ailleurs, mon collègue se lancer dans une couple de questions. Donc, on peut ouvrir un ou deux -- sans ouvrir 18 sujets -- il commence à être tard -- mais on peut ouvrir un sujet ou deux. Ça peut inspirer, aussi, les gens qui nous écoutent, en disant : « *Ah! Bien, tiens, c'est vrai, on pourrait questionner sur ce domaine-là.* » Donc, je vais donner la parole à mon collègue. Ça va?

LE COMMISSAIRE :

2925 Oui. Merci, Monsieur le Président. Bien, on a dit, d'ores et déjà, qu'on allait traiter du volet davantage commercial demain après-midi, alors, je vais essayer de ne pas tomber dans ce tube de questions là, mais, quand même, pour peut-être essayer d'évaluer l'impact de ce projet de ligne d'exportation, vous avez, à Hydro-Québec, puis vous l'avez mentionné dès le départ, vous estimez que lorsqu'on peut jumeler des lignes dans un même corridor, donc, ajouter une ligne projetée à un corridor existant, qu'il y a généralement moins d'impact sur l'environnement, et aussi sur le milieu humain. À partir du moment où on ouvre ce corridor-là, ou on élargit ce corridor qui est existant, quand même, sur plus de 70 % de sa longueur, est-ce que, dans le fond, vous avez des projets pour éventuellement utiliser ce corridor pour ajouter d'autres lignes? Même s'il n'y a pas de projet -- je pense que vous pourrez nous confirmer, est-ce qu'il y a d'autres projets, actuellement -- on croit que non -- mais est-ce que c'est un impact, dans le fond, ce -- est-ce qu'on ouvre un peu un corridor pour éventuellement un passage un peu plus massif, disons, de lignes?

LE PRÉSIDENT :

2940 Excusez-moi, dans l'optique, là -- d'ailleurs, dans votre plan stratégique, vous dites : « *Nous sommes la batterie de l'Est de l'Amérique du Nord.* » Donc, ça veut dire, si on utilise de plus en plus les réservoirs hydroélectriques pour stocker de l'énergie qui vient du sud, donc, ça veut dire de nouvelles lignes -- il y en a qui parlent -- entre autres, le MIT parlait de -- disons, idéalement, de quatre nouvelles lignes d'interconnexion pour des échanges, donc, est-ce que, comme mon collègue dit, l'emprise actuelle pourrait devenir un couloir privilégié pour ajouter, juxtaposer une autre ligne d'exportation import-export, d'autant plus que, si je me souviens bien, c'est que votre partenaire américain avait demandé pour une emprise plus large que nécessaire -- je crois qu'il se

2950 l'est fait dire de se limiter à une emprise nécessaire -- mais qui aurait laissé la porte ouverte à une deuxième ligne. Donc, est-ce que le projet pourrait devenir un couloir préférentiel, étant donné, d'ailleurs, que vous avez dit : « *On cherche, quand on crée une nouvelle ligne, à juxtaposer à des lignes existantes* »? Monsieur Tremblay?

M. NICOLAS TREMBLAY :

2955 Oui. Premier élément de réponse que je peux vous donner : en fait, ce n'est pas l'objectif. Dans le fond, le projet se développe en fonction d'une opportunité précise du côté des États-Unis, donc, l'entente avec le Massachusetts. On le disait tantôt, Hydro-Québec est à l'affût des opportunités pour augmenter ses exportations, qui sont -- à la fin, qui représente une portion importante des bénéfices de l'entreprise à la fin de l'année, là, donc, clairement, la volonté est de demeurer à l'affût des opportunités. Maintenant, il n'y a pas d'autre projet, au moment où on se parle, qui emprunterait le même corridor. Donc, il y a d'autres opportunités qui sont analysées et qui sont envisagées, et je pourrai inviter mon collègue Vincent Fihey à expliquer davantage les -- peut-être les autres projets qui sont envisagés au moment où on se parle, mais il n'y en a pas qui sont situés ou qui emprunteraient le même corridor. Donc, il y a des enjeux de postes de départ, points d'arrivée, ça dépend où l'opportunité se trouve du côté américain, évidemment, donc, le projet qu'on développe, c'est pour -- c'est dans le contexte du contrat avec le Massachusetts, mais ce n'est pas en vue d'ajouter une ligne -- ou autre ligne à côté.

2965
2970 Donc, j'inviterais Vincent peut-être à bonifier la réponse sur peut-être les autres projets qui sont en cours, si ça convient à la commission.

LE PRÉSIDENT :

2975 Parce que je pense que la question était quand même importante à poser, étant donné que, par le passé, plusieurs rapports du BAPE, dans le temps, disaient : « *Il faut chercher à juxtaposer les infrastructures pour éviter de créer de nouveaux couloirs.* » Vous l'avez dit vous-même, d'éviter d'arriver sur un milieu non fracturé, et -- bien, en ce moment, on dit qu'il y a d'autres personnes au registre, donc, on pourrait, nous, inviter la prochaine personne.

2980 Donc, c'est une question qui est quand même importante. Donc, est-ce que, stratégiquement, bon, Hydro dit : « *Bien, j'ai un emplacement là, mais mes autres -- j'ai d'autres projets à moyen terme, mais ils ne sont pas situés dans la région* »? Donc, c'est une question d'intérêt, je pense, pour la population aussi, de savoir, bien, est-ce qu'il pourrait -- parce que j'ai déjà eu un monsieur qui est venu en audience publique -- d'ailleurs, dans le Pipeline Saint-Laurent -- un vieux monsieur, puis il était venu dire -- il est venu nous dire : « *J'ai comme gagné à la loterie, un jour, dans les années soixante, mais à l'envers. J'ai eu une ligne sur ma terre, à 735, une deuxième*

2985

2990 *ligne à 735, une troisième ligne à 735* ». Et il disait : « *Je suis devenu producteur forestier avec des terres à bois pas de bois dessus.* » Parce qu'il y avait eu trois lignes à 735 qui s'étaient collées là. Et il y avait une voie ferrée pas loin, puis il y avait le Pipeline Saint-Laurent qui arrivait à côté de ces emprises-là. Donc, on voit même que ce n'est pas facile -- là, je pense que c'est important de savoir, est-ce que Hydro a d'autres projets dans le secteur, qui pourraient faire en sorte que, dans quelques années, il y aurait une ligne qui viendrait se juxtaposer. C'est le sens de la question.

2995 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

3000 OK. Pour y répondre -- dans le fond, encore une fois, il faut comprendre que ça dépend des opportunités, où elles sont situées, où elles se trouvent. Il n'y a pas qu'une seule porte d'entrée vers les États-Unis. Maintenant, comme je le dis, le but de ce projet-là, c'est de répondre au contrat avec le Massachusetts, et tout dépendant des autres opportunités qui se présenteraient. Et on le sait, c'est des projets qui prennent un certain temps à réaliser, qui ne sont pas simples à réaliser. On a mentionné un peu plus tôt, il a été question d'un autre projet d'exportation, donc, le projet NPT, qui, finalement, ne s'est pas réalisé, qui devait passer par le New Hampshire. Donc, c'est un exemple, quand même, pour expliquer qu'il n'y a pas qu'une seule voie d'entrée aux États-Unis. En fait, tout dépendant des marchés qui sont en demande pour de l'énergie, c'est souvent ça qui va orienter, évidemment, le tracé ou le corridor qui pourrait être considéré pour faire un projet.

3005
3010 Maintenant, j'inviterais mon collègue Vincent à ajouter -- à bonifier la réponse au niveau des projets -- ou des projets qui sont en cours ou en analyse.

3015 **M. VINCENT FIHEY :**

3020 Oui. Donc -- mais j'en profiterais pour faire appel à la capsule 278, pour vous montrer, géographiquement, là, où sont les projets que l'on développe actuellement, à Hydro-Québec.

3025 Donc, vous voyez sur cette carte, en fait, là, on a trois projets, à l'heure actuelle, en développement. Si je vous montre un peu sur la carte, en vert, là, on voit ce qui est le marché de la Nouvelle-Angleterre, là, qui représente les six États de la Nouvelle-Angleterre, qui est un marché. Ensuite, en jaune, on voit le marché de l'État de New York, qui est un second marché.

3030 Donc, le projet numéro 1, c'est le projet dont on discute aujourd'hui, le projet avec le Maine, à partir du poste Appalaches. C'est un projet qui est bien avancé. On est à la phase « *projet* », on approche de l'obtention des autorisations. Ensuite, le projet numéro 2, bien, c'est un projet qui vise un autre marché, le marché de New York, qui est une ligne d'interconnexion qui viendrait se

3025 raccorder au projet CHPE du côté américain, qui vise à alimenter, dans le fond, la ville de New
York. Il y a des discussions en cours avec la Ville de New York, là, pour ce projet-là. Donc, c'est
un projet qui est à une étape plus préliminaire que le projet avec le Maine.

3030 Ensuite, on a le projet avec le Vermont, le numéro 3, là, qui est le projet *New England Clean
Power Link*. C'est un des projets qui avaient été soumissionnés dans l'appel d'offres du
Massachusetts, mais qui n'a pas été retenu, puis, bon, du côté de la ligne au Québec, là, on est à
une étape très préliminaire, là, d'étude, là, sur les impacts sur le réseau, de ce projet-là.

LE PRÉSIDENT :

3035 Oui -- il y a un citoyen qui est prêt. Alors, je vous remercie pour la réponse.

3040 Alors, on aurait une personne qui serait accessible pour poser des questions. Donc, le nom
de la personne -- peut-on me le donner? Ah! On a quelqu'un. Donc, ça tombe bien, on a un
citoyen qui est en vidéo. Donc, vous êtes Monsieur Emery Bélanger? Bonsoir, Monsieur.

M. EMERY BÉLANGER :

3045 Oui. Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Oups! On ne vous entend pas.

3050 **M. EMERY BÉLANGER :**

Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

3055 Bonsoir.

M. EMERY BÉLANGER :

3060 M'entendez-vous, là?

LE PRÉSIDENT :

Oui, là, je vous entends. Vous pouvez poser votre question.

3065

M. EMERY BÉLANGER :

C'est justement à la question, là, qu'ils viennent de discuter, parce que le projet Maine-Appalaches, là, c'était la bouée de sauvetage, là. Parce que le premier projet, il était celui du Massachusetts, là, qui était supposé de passer dans l'autre secteur, puis là, ils nous ont dit que ce projet-là, il était annulé, puis là, ils viennent nous dire que ce n'est pas tout à fait ça. Ça fait que, à un moment donné, ils ont annoncé que le projet était annulé. Je me posais la question, justement, pour l'impact environnemental, il y a l'autre projet qui avait été proposé en premier, il y avait-tu une différence sur l'environnement que celui de Maine-Appalaches?

3070

3075

LE PRÉSIDENT :

On peut poser la question à Monsieur Tremblay. Donc, la différence au niveau impact environnemental entre le projet qui était dans le secteur de East Hereford, là, à partir du poste des Cantons, et le projet actuel, c'est qu'est-ce qui distingue, en résumé, les deux projets, au niveau environnemental? C'est ça, Monsieur Bélanger?

3080

M. EMERY BÉLANGER :

Oui.

3085

M. NICOLAS TREMBLAY :

Donc, c'est une question qui est quand même assez large. C'est deux projets différents, évidemment, donc, des tracés différents, dans un milieu relativement semblable, en milieu agro-forestier. Les deux projets longeaient -- « longeaient », pour un, « longe » pour le projet dont on discute aujourd'hui -- des lignes existantes, ou une ligne existante sur une bonne portion du tracé. La ligne NPT était -- Québec-New Hampshire, en fait, était plus courte -- environ 80 kilomètres, versus 100 kilomètres qu'on a ici. On connaît les raisons pour lesquelles le projet est effectivement abandonné. On peut confirmer à Monsieur Bélanger que le projet est bel et bien -- le projet NPT comme on l'a connu est bel et bien abandonné, n'existe plus. Du côté du New Hampshire, le promoteur américain n'a pas obtenu, dans le fond, les autorisations qui étaient requises pour aller de l'avant, et donc, dans ce contexte-là, le projet a été abandonné. Et dans l'appel d'offres du Massachusetts, bien, le deuxième projet qui devenait le plus intéressant pour

3090

3095

3100 l'État du Massachusetts, c'était le projet dont on discute aujourd'hui, donc, le projet des
Appalaches-Maine.

3105 Donc, au niveau environnemental, comme je le dis, c'est deux projets qui étaient différents,
dans des milieux semblables, mais on n'a pas le détail -- je ne sais pas sous quelle forme la
commission voudrait avoir une comparaison plus raffinée, là, donc...

LE PRÉSIDENT :

3110 Bien, ça dépend -- la question de Monsieur Bélanger -- bon, vous avez dit « *milieu agro-forestier* »;
on peut le constater entre les deux projets. De toute façon, je viens de --
personnellement, je viens de la région de Coaticook. D'ailleurs, c'est une raison que je n'aurais
pas pu être sur la commission, vu que je viens de cette région-là, mais effectivement, c'est des
3115 territoires -- on est dans les Appalaches dans les deux cas, avec des terrains forestiers, des
montagnes, et des -- une percée agricole. Donc, je conviens avec vous à ce niveau-là que ça peut
se ressembler.

3120 Monsieur Bélanger, qu'est-ce que vous voulez savoir, plus particulièrement? Parce que c'est
certain qu'on peut s'étendre à deux études d'impact assez volumineuses pour le détail. Qu'est-ce
que vous aimeriez savoir, plus précisément?

M. EMERY BÉLANGER :

3125 Bien, c'est parce que quand ils nous ont présenté le projet de Maine-Appalaches, ils nous ont
dit que l'autre projet allait se réaliser quand même. Ça fait que quand -- il y en a plusieurs qui ont
décidé que c'était correct, parce que qu'on le fasse dans Maine-Appalaches ou qu'on le fasse sur
celle du Massachusetts, il allait se faire quand même. Ça fait que là, on a dit : « *Bien, on va
l'accepter quand même* », parce que -- mais là, tout de suite après que ça a été accepté, bien là, on
a su que le projet, il ne se ferait pas, de Massachusetts. Ça fait que c'est un petit peu, là -- j'ai
3130 trouvé ça un petit peu cavalier, là, tu sais, qu'on soit pris, là, pour une bouée de sauvetage, en fin
de compte, le secteur, là, de cette ligne-là, là. Ça fait que je trouve ça un peu déplorable que
l'autre projet ne se réalise pas, puis que c'est nous autres qui en paient la facture, là.

LE PRÉSIDENT :

3135 Ça semble effectivement -- c'est un point de vue que vous avez. Donc, on sait que le projet
Northern Pass a été refusé du côté du New Hampshire. D'ailleurs, ça m'amène à une question.
Tantôt, vous avez dit : « *le projet tel que présenté* ». D'ailleurs, j'avais lu la -- disons la décision du
gouverneur, là. Ça veut dire, est-ce que le projet, il est irrémédiablement abandonné, ou le projet

3140 pourrait être modifié pour satisfaire -- par exemple, s'il visait de l'approvisionnement au New Hampshire, est-ce que -- ce projet-là, est-ce qu'il est mort et enterré, ou il pourrait être modifié dans le futur, et ressuscité, avec un autre objectif qu'approvisionner le Massachusetts?

M. NICOLAS TREMBLAY :

3145 Bien, en fait, pour répondre à votre question, il est mort et enterré, le projet. Quand je disais que « *dans sa forme actuelle* », je référais simplement au fait qu'on ne connaît pas l'avenir, là. Est-ce que, dans l'avenir, il pourrait y avoir un autre projet qui serait situé dans le même secteur? On verra, mais le projet comme tel, il n'existe plus...

3150 **LE PRÉSIDENT :**

Oubliez ça. Mais s'il approvisionnait le New Hampshire, par exemple, donc, il pourrait y avoir -- ce serait un corridor qui pourrait être réutilisé s'il y avait un intérêt de l'État du New Hampshire de s'approvisionner au Québec? C'est dans ce sens-là que je posais la question.

3155

M. NICOLAS TREMBLAY :

Bien, dans le fond, j'inviterais Vincent à élaborer peut-être davantage sur comment est déterminé, ou comment peut être déterminé le poste source et le tracé qui peut être choisi pour faire un projet, là.

3160

M. VINCENT FIHEY :

Oui. Donc, quand on débute les études, là, pour réaliser des projets comme ça, là, on s'associe avec un partenaire américain qui, lui-même, voit une opportunité de développer un projet de transport. Dans le cas du New Hampshire, c'est ça, c'est un État qui n'est quand même pas très peuplé, donc, il n'y a pas une grosse consommation d'énergie, donc -- comme pour le projet Appalaches-Maine, bien, c'est plutôt dans l'optique d'aller approvisionner des États plus peuplés, donc, des compagnies de distribution comme au Massachusetts qui ont beaucoup de volume à approvisionner.

3165

3170

Est-ce que ça répond à votre questionnement?

LE PRÉSIDENT :

3175

Je vais laisser la sous-question à mon collègue.

LE COMMISSAIRE :

3180 Oui. Bien, en fait, dans l'étude d'impact, là, on mentionne, à PR3.1, aux pages 7 à 15, sur le
projet, vous dites que : « *Par ailleurs, le poste des Cantons à 735 kV n'a pas été retenu car le
raccordement du projet d'interconnexion Québec-New Hampshire est déjà prévu à ce poste.* »
Donc -- alors, vous avez, semble-t-il, quand même regardé la possibilité d'un autre couloir, d'un
3185 couloir qui pourrait utiliser le poste des Cantons. Alors, je ne sais pas quels sont les -- quels
étaient les désavantages qui font en sorte que vous n'êtes pas -- vous n'avez pas continué de ce
côté-là.

M. NICOLAS TREMBLAY :

3190 Donc, j'inviterais mon collègue Vincent à élaborer la réponse, s'il vous plaît.

M. VINCENT FIHEY :

3195 Donc, peut-être deux éléments à la réponse, là. Le premier, là, dans -- au niveau temporel,
on a débuté les études d'avant-projet en janvier 2018, là, pour le projet Appalaches-Maine. À
l'époque, le projet d'interconnexion avec le New Hampshire n'était pas encore abandonné. Il a été
officiellement abandonné en 2019. Donc, quand on avait fait les études -- les premières études de
réseau et les études de tracé pour Appalaches-Maine, bien, le projet NPT était encore vivant, et
c'est -- ça fait que là, le deuxième volet de ma réponse, c'est pourquoi on a exclu d'emblée le
3200 poste des Cantons. En fait, quand on regarde pour raccorder sur le réseau des projets avec
autant de capacité, autour de 1 000, 1 200 mégawatts, ça prend des postes assez -- de haute
tension, donc, ça ne sera pas des postes de réseau régionaux. Ils n'ont pas la capacité pour
alimenter des interconnexions de cette dimension-là. Donc, on va plutôt se diriger vers des postes
soit 315 kV, ou même, dans le meilleur des cas, à 735 kV.

3205
Donc, dans la région près du point de traversée avec le Maine, il y a deux postes à 735 kV. Il
y a le poste des Cantons et le poste Appalaches. Donc, c'était les deux choix à regarder. Des
Cantons a été exclu parce qu'il y a déjà une ligne à courant continu qui passe tout près du -- en
fait, qui rentre et ressort du poste des Cantons et qui va alimenter la région du Massachusetts
3210 aussi, et on avait le poste -- l'interconnexion NPT qui démarrait du poste des Cantons.

Donc, il y a -- alors, on veut -- au niveau environnemental, on aime bien juxtaposer les lignes
pour réduire les impacts environnementaux; par contre, pour la fiabilité du réseau, ce n'est pas
toujours une bonne idée de faire ça. Donc, il peut y avoir des contraintes, pour préserver la
3215 fiabilité du réseau, à ne pas juxtaposer plusieurs lignes d'interconnexion ensemble. Quand c'est
possible de le faire, comme dans NPT, on l'a fait, mais il y a eu des mesures spéciales qui ont été

3220 prises dans le cadre du projet des Cantons-New Hampshire pour limiter les probabilités qu'il y ait un événement qui vienne déclencher deux lignes d'interconnexion simultanément. Par contre, c'est quelque chose qu'on -- le meilleur moyen d'éviter des problèmes de fiabilité, c'est d'aller géographiquement construire une ligne ailleurs sur le réseau.

LE COMMISSAIRE :

3225 Donc, il y a aussi une question d'équilibre de la distribution, là, entre les différentes régions? Est-ce que...?

M. VINCENT FIHEY :

3230 Là, c'est une question de -- s'il y a un événement qui vient déclencher une ligne d'interconnexion, donc, le réseau est exploité pour s'assurer que, s'il y a un coup de foudre sur une ligne, le défaut doit être éliminé par l'ouverture de disjoncteurs, donc, la ligne va être ouverte temporairement. Donc, ça, ça crée une perturbation sur le réseau, quand il y a une ouverture de ligne. Dans le cas d'une ligne d'interconnexion, cette ouverture de ligne là va faire qu'il y a un -- le transit qui passait, 1 000, 1 200 mégawatts vers la Nouvelle-Angleterre, va être interrompu, donc, il y a une perturbation qui est causée à la Nouvelle-Angleterre. Alors, l'exploitant du réseau de la Nouvelle-Angleterre impose des limites d'exploitation, pour s'assurer de conserver la fiabilité de son réseau advenant un tel événement comme ça. Évidemment, si on juxtapose les lignes, là, on crée une situation où il pourrait y avoir un événement qui ferait perdre plusieurs lignes d'un coup, et donc, créer une perturbation qui ne serait plus acceptable pour le réseau voisin.

3240 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3245 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3250 Oui?

M. ALAIN TREMBLAY :

3255 Peut-être un complément à la réponse?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Allez-y.

3260 **M. ALAIN TREMBLAY :**

3265 Le lien qui est mentionné, c'est -- il y a déjà 2 000 mégawatts qui transigent par une ligne à
pas été retenu, il y avait le second, que Hydro-Québec est en train de travailler, et qu'on parle
aujourd'hui, mais aussi, il y avait d'autres -- dans cet appel d'offres là, il y a eu d'autres
3270 propositions, dont aussi des projets américains. Donc, tu sais, le premier projet qui est finalement
abandonné, il ne peut pas revenir, parce que c'est la suite des autres projets. Il faudrait qu'ils,
finalement, abolissent l'appel d'offres, pour dire : « *On ne retient plus tous les autres qui ont
soumissionné* », là, ça fait que c'est quelque chose qui devient compliqué, là.

LE PRÉSIDENT :

C'est une question d'appel d'offres aussi. Je vous remercie.

3275

Oui, Monsieur Bélanger, votre deuxième question?

M. EMERY BÉLANGER :

3280 Bien, j'aimerais ça avoir une petite -- une petite référence, là, mieux que ça, là, parce que ça
veut-tu dire que, si je comprends, qu'à un moment donné, celle-là est éliminée, que nous autres,
on pourrait se ramasser avec une troisième ligne de large, à un moment donné, là, si vous avez --
vous vendez de l'électricité, là? Parce que si l'autre, vous l'avez abandonné complètement, puis
là, on sait que les projets gouvernementaux (*sic*) disent qu'ils veulent développer de l'électricité, on
3285 va-tu se ramasser avec trois lignes de large?

LE PRÉSIDENT :

3290 C'est ça. Pour l'instant, on ne le sait pas. Hydro-Québec nous dit, dans son évaluation, il y a
-- court/moyen termes, il y a d'autres projets, mais ils ne sont pas dans le secteur Chaudière-
Appalaches et le Maine, là. Mais -- l'avenir dure longtemps. On ne le sait pas. Mais, pour
l'instant, dans -- il n'y a pas de projets programmés. C'est ce qui doit -- c'est ça qu'on a compris
de l'explication.

3295 **M. EMERY BÉLANGER :**

Puis l'autre...

3300 **LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va?

M. EMERY BÉLANGER :

3305 L'autre question, c'est que le contrat qu'on a, là, Maine-Appalaches, c'est un contrat de 20 ans, si j'ai bien compris, là, dans la documentation que j'ai lue, là. Puis là, tout à l'heure, on parlait de 5, 6 ans d'approvisionnement, là. Ça fait que là, si on se met, là -- on est en 2020. Vingt (20) ans -- elle va être émise en 2022. Ça veut dire que ça va aller en 2042. C'est quoi, là, les projections de l'Hydro d'ici 2042, les besoins versus ce qu'on a pris, là, mettons, dans les 3310 20 dernières années, versus les 20 prochaines années, là? C'est quoi leurs prévisions, là? Parce que là, il va y avoir d'autres impacts, là, si ça prend d'autres -- d'autres systèmes.

LE PRÉSIDENT :

3315 C'est ce qu'on -- on a abordé ça tout à l'heure. Donc, on va retourner du côté de Monsieur Tremblay. Hydro-Québec -- quand Hydro-Québec fait ses prévisions de besoins, elle le fait sur quel horizon? C'est sûr qu'on a le contrat du Mass., c'est 20 ans, mais sur combien d'années Hydro-Québec fait des projections de demande?

3320 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

J'inviterais mon collègue Vincent à répondre à la question, s'il vous plaît.

M. VINCENT FIHEY :

3325 Donc, j'ai fait référence plus tôt, là, au plan d'approvisionnement du distributeur, là, qui est déposé à la Régie aux trois ans, donc, la dernière version en 2019. Donc, ce plan d'approvisionnement là est sur un horizon de 10 ans.

3330 **LE PRÉSIDENT :**

On va obtenir la dernière version, la plus récente. Donc, Hydro fait une planification sur 10 ans. Donc, ils ne peuvent pas le dire sur 20 ans. Donc, on peut avoir des chiffres qu'on va regarder, là, qu'est-ce que ça donne sur les 10 -- pour les 10 prochaines années.

3335

M. EMERY BÉLANGER :

C'est beau.

3340 **LE COMMISSAIRE :**

Mais c'était déjà convenu que ce document-là, le plus à jour, soit déposé à la commission?

LE PRÉSIDENT :

3345

Oui. C'est ça.

LE COMMISSAIRE :

3350

Alors, vous pourrez voir ça sur le site du BAPE, dans la documentation, Monsieur.

M. EMERY BÉLANGER :

C'est beau. Merci.

3355

LE PRÉSIDENT :

On ne l'aura pas pour 20 ans. On l'a pour 10 ans, le plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec.

3360

M. EMERY BÉLANGER :

Mais le contrat, il est pour 20 ans. Oui.

3365 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ça vous va?

M. EMERY BÉLANGER :

3370

C'est beau. Oui.

LE PRÉSIDENT :

3375

Je vous remercie pour votre participation.

Donc, il est près de 10 h 30, là. L'objectif, c'est de terminer autour de ça. Donc, il y aurait une petite question, 2.22, donc, dans notre liste.

3380

LE COMMISSAIRE :

3385

Oui. Bien, dans le fond, c'était d'essayer de concilier les objectifs -- le contrat est sur 20 ans, mais sur le site Web de votre partenaire du côté américain, on prévoit des avantages pour les communautés, les clients du Maine, pour une durée de 40 ans, et on sait que la durée de la vie utile de la ligne est estimée à une soixantaine d'années, d'après les documents que Hydro-Québec a déposés auprès de la Régie pour la réalisation de l'interconnexion. Alors, je ne sais pas si vous pouvez nous expliquer un peu comment vous conciliez ces différents horizons, là? Le contrat de 20 ans, on s'est engagé quand même du côté du Maine pour une quarantaine d'années, et puis on a quand même une ligne qui va durer une bonne soixantaine d'années?

3390

M. NICOLAS TREMBLAY :

3395

Oui. Bien, en fait, effectivement, le contrat dont on parle, on va dire le premier contrat, c'est un contrat de 20 ans. L'équipement qui est construit va durer plus longtemps que ça. L'objectif, évidemment, et on a bon espoir, après le contrat de 20 ans, d'avoir soit une prolongation de contrat ou de nouveaux contrats qui vont permettre, dans le fond, de poursuivre nos exportations. La tendance est à la hausse en termes de demande du côté américain, donc, la ligne en elle-même, elle est construite pour plus longtemps que 20 ans, et l'objectif, évidemment, c'est, après le 20 ans, de poursuivre les exportations dans le cadre de d'autres ententes qui surviendraient.

3400

Donc, au niveau du Maine comme tel, effectivement, il y a des discussions -- en fait, il y a des ententes avec le Maine. Ça, peut-être juste prendre quelques secondes pour expliquer ça, tu sais, la façon qu'il faut regarder l'état de la situation. On a un projet, dans le fond, qui touche le Québec et deux États américains, c'est-à-dire le Maine et le Massachusetts. Comme dans toute entente commerciale, il faut que tout le monde trouve son compte, et donc, du Québec, évidemment, on a de l'énergie qu'on veut valoriser, donc, ce contrat-là, ce projet-là va amener des retombées économiques importantes pour le Québec pendant longtemps.

3405

3410 Du côté du Massachusetts, ils vont bénéficier de cette énergie-là à prix compétitif, une énergie
propre, un approvisionnement fiable, et entre les deux, bien, il y a le Maine, où il y a une partie du
projet qui doit aussi se construire, et c'est normal que l'État du Maine doive y trouver son compte,
pour que le projet puisse arriver, dans le fond, se développer. Et donc, dans l'entente, sur certains
avantages qui sont versés au Maine, effectivement, il y a des versements sur une quarantaine
d'années. Mais comme je le disais tantôt, évidemment, l'objectif de tout ça, ce n'est pas de cesser
3415 l'exportation dans 20 ans, c'est d'utiliser les équipements qu'on construit pour au moins 60 ans, et
tant mieux si c'est plus. Donc, c'est dans ce cadre-là que tout ça se développe.

LE PRÉSIDENT :

3420 On avait un citoyen, là, qui nous a envoyé une question par écrit, Monsieur Claude Boucher.
Il faisait mention que, le 10 juillet dernier, là, la gouverneure de l'État du Maine avait annoncé qu'il
y avait une entente avec Hydro-Québec pour qu'Hydro-Québec fournisse
500 000 mégawattheures, donc, un demi-térawattheure avec la ligne projetée. Donc, là, on arrive
de -- on passerait de 9,5 térawattheures à 10 térawattheures. La question, c'est : la ligne comme
3425 elle est configurée actuellement a-t-elle la capacité de transférer un demi-térawattheure par année
de plus vers le Maine, ou s'il faut modifier le projet?

M. NICOLAS TREMBLAY :

3430 Donc, j'inviterais mon collègue Vincent à répondre à la question, s'il vous plaît.

M. VINCENT FIHEY :

3435 Donc, les contrats, là, associés au 9,45 térawattheures, là, sont associés à une capacité de
1 090 mégawatts, donc, il reste un 110 mégawatts qui peut être utilisé pour vendre à d'autres
clients. Donc, c'est cette portion du 110 mégawatts, le dernier 110 mégawatts qui est disponible,
qui va être utilisé pour approvisionner le Maine.

LE PRÉSIDENT :

3440 Toujours dans le même sens, pour -- la ligne actuellement, c'est -- des questions, c'est qu'on
voit que -- tantôt, vous avez présenté des lignes -- on avait une ligne existante qu'on voit qui
passait, là, pas loin de celle qui était projetée à East Hereford, qui est une ligne qui a une plus
grosse tension. On parle de 450 kV. Pourquoi, ici, c'est 320 kV, et dans l'autre ligne, qui est
opérée à une tension de 450 kV -- le choix du 320 kV, c'est motivé par quoi, par rapport à 450 kV?
3445

M. VINCENT FIHEY :

Donc, la ligne à 450 kV, elle a une capacité de 2 000 mégawatts. Donc, plus on veut transiter de mégawatts, plus, en général, on va augmenter la tension.

3450

LE PRÉSIDENT :

Donc, la ligne projetée, dont je crois que Monsieur Tremblay a fait allusion, vous avez « désigné », fait le design de la ligne projetée exactement pour satisfaire au contrat avec le Massachusetts, avec une petite marge de manoeuvre, donc, c'est ce qui explique le 320 kV, et non 450 kV, ce qu'on doit comprendre?

3455

M. VINCENT FIHEY :

Oui. Tout à fait. La 1 200 mégawatts, 320 kV, c'est une tension optimale.

3460

MOT DE LA FIN

3465

LE PRÉSIDENT :

Bon. C'est la question. Maintenant, il passe 22 h 30, ça fait qu'on va mettre fin à la séance de ce soir. On va reprendre demain à 13 h 30. Je veux quand même prendre la peine d'ouvrir -- pour faire les petits rappels d'usage pour demain. En passant, je convie les gens, là, qui sont en ligne, de -- bon, il y a deux personnes, là, ce qu'on m'a informé, qu'il y avait deux autres personnes qui s'étaient inscrites dans le courant de la journée pour poser des questions, donc, on ne les rejoignait pas, mais on va conserver leurs noms, on va essayer de les contacter demain pour les faire participer. Donc, j'invite les gens qui nous écoutent à se réinscrire, ou les gens qui ne l'ont pas encore fait, gênez-vous pas, inscrivez-vous pour poser des questions. Si possible, indiquez si votre préférence, c'est dans l'après-midi ou dans la soirée.

3470

3475

Là, je veux mettre la main sur -- ça va aller plus vite si je fais ça comme ça. « *Communications* ». Je vais ouvrir mon ordinateur sur les discours de fin de séance, parce que je ne veux rien oublier. « *Première partie* » -- donc, « *Discours* » -- bon, je pense que c'est correct. C'est beau.

3480

Donc, je vous rappelle, on a un questionnaire sur la qualité de nos services. Alors, les gens qui nous écoutent, n'hésitez pas à remplir le questionnaire -- le formulaire, donc, sous forme de

3485 questionnaire. Alors, plus on a de gens qui le remplissent, plus ça nous permet de vérifier la
qualité de nos services, donc, je vous encourage fortement à le faire. Donc, vous pouvez le faire --
cette nuit, si vous voulez, ou demain matin. Alors, n'hésitez pas à remplir le questionnaire. Alors,
j'en faisais référence au début, au discours d'ouverture.

3490 Je rappelle donc, on va reprendre une deuxième séance demain à 13 h 30. On va continuer à
poser des questions. Aussitôt qu'on a des citoyens, on va essayer de les passer en premier.
C'est possible que la commission, aussi, pose un peu plus de questions sur différents sujets, en
fonction de la participation dans l'après-midi. On sait que, habituellement, il y a moins de gens qui
3495 sont disponibles l'après-midi. On va s'ajuster en conséquence. On a encore un certain nombre de
questions. Et normalement, aussi, on aura des questions pour demain soir. Donc, on peut
anticiper qu'on va siéger demain après-midi, demain soir, et on verra s'il y a d'autres citoyens -- il y
a assez de citoyens pour voir, est-ce qu'on aura besoin de siéger le jeudi -- probablement jeudi
après-midi. On verra. Ça va dépendre, comme on dit, de la participation demain soir, des
citoyens.

3500 Donc, pour l'instant, on ne peut pas confirmer, mais ce qu'on peut confirmer, séance demain
après-midi, séance demain soir.

3505 D'ailleurs, il y a des personnes-ressources plus spécialisées dans les ministères qui vont être
présentes aussi demain, un peu comme aussi Hydro-Québec, là, qu'on pourra aller de façon plus
pointue dans les deux séances sur différents sujets.

Alors, sur ce, je vais vous souhaiter une bonne fin de soirée, et merci, les gens qui nous
écoutent en ligne.

3510

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h 35

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 JUILLET 2020 À 13 h 30

3515

Je soussignée, LOUISE ANNE CEGELSKI, sténographe officielle, certifie sous mon
serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle
de l'audience entendue via webdiffusion vidéo, le tout conformément à la loi.

3520 ET J'AI SIGNÉ :

(s) Louise Anne Cegelski

Louise Anne Cegelski, s.o.